

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 22 NOVEMBRE 2004

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 novembre 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 76 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;

MM. HAMAIDE, ~~BEUGNIES, BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. ~~DEBAUGNIES~~, Mme JUNGST, MM.SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ~~ISAAC~~, M. ~~MERCIER~~, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je tiens à excuser M. le Chef de groupe du MR, M. Bernard BEUGNIES ainsi que notre Collègue, M. le Conseiller Willy MERCIER. Les points 71 m) ainsi que 36 sont supprimés et on me signale qu'il y a un double emploi entre le 18 et le 17 et le 71 j) et le 71 i). Mes chers collègues, le procès-verbal du Conseil communal est à votre disposition, s'il y a une remarque en cours de séance, il en sera tenu compte. Dans le cas contraire, le procès-verbal est considéré comme approuvé. M. HAMAIDE, puis-je me permettre de vous demander d'appuyer sur le bouton ?

M. HAMAIDE, Conseiller : M. le Conseiller BAILLY se trouve au Sénégal, il est donc empêché.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, mes chers collègues, vous m'arrêtez dès que vous le souhaitez.

1^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) N 50. Rue de Mons et Chaussée de Ghlin. Réglementation de la circulation des poids lourds – limitation de tonnage (5 T) Police 6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Mons, rue du Onze Novembre – Stationnement réservé aux véhicules cellulaires. Police 6002/270

ADOPTE à l'unanimité – 2^{ème} annexe

c) Mons, avenue des Bassins. Création d'une bande « bus » et organisation du stationnement. Police 6002/20

ADOPTE à l'unanimité – 3^{ème} annexe

- d) Mons, place Nervienne. Réglementation du stationnement face à l'entrée principale de l'immeuble n° 11. Police 6002/261

ADOPTE à l'unanimité – 4^{ème} annexe

- e) Jemappes. Rue Chapelle du Curé. Création d'un couloir « bus » et d'un passage pour piétons. Police 6002/J/23

ADOPTE à l'unanimité – 5^{ème} annexe

- f) Aménagements de sécurité aux abords des écoles communales. Mons (rue A. Legrand), Havré (rue C. Toussaint), Ghlin (ruelle Criez). Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 6^{ème} annexe

- g) Jemappes. Rue de Ghlin. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » au départ de la mitoyenneté des immeubles n° 7/9. Police 6002/J/66

ADOPTE à l'unanimité – 7^{ème} annexe

- h) Mons, rue Lamir – création d'un passage piétons. Police 6002/213

ADOPTE à l'unanimité – 8^{ème} annexe

- i) Mons, place du Parc. Réglementation de la circulation et du stationnement. Police 6002/274

ADOPTE à l'unanimité – 9^{ème} annexe

- j) Havré, rue du Huit Mai. Réglementation du stationnement. Police 6002/HAV/46

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

- k) Mons, Grand-Rue. Réglementation du stationnement. Police 6002/179

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

- l) Ciplly. Sentier des Rogneaux. Réglementation de la circulation. Police 6002/CI/17

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

- m) Nimy, route d'Ath. Réglementation du stationnement face à l'immeuble n° 189. Police 6002/NI/5

ADOPTE à l'unanimité – 13^{ème} annexe

- n) Mons, Boulevard Kennedy. Création d'un d'emplacement de stationnement handicapés à hauteur de l'immeuble n° 107. Police 6002/209

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

Mme BROHEE, Conseillère : Concernant en fait les points c) et e) qui concernent la création d'une bande de bus et principalement pour le point c) la bande de bus qui sera créée à la jonction de l'Avenue des Bassins et de l'Avenue de l'Université. Sachant qu'on va aménager, là les travaux sont déjà commencés, le rond-point d'accès à la Ville avec des aménagements spécifiques pour les piétons, le cyclistes et les PMR, est-ce qu'il est envisagé que cette bande bus soit partagée entre les bus et les cyclistes ? Et si pas, est-ce qu'on peut le faire ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, est-ce qu'on peut accepter le point et que je vous réponde ou préférez-vous qu'on reporte le point avant d'avoir la réponse, car manifestement vous nous posez une colle. J'en suis tout rouge de gêne !

Mme BROHEE, Conseillère : On peut l'accepter à partir du moment où vous prenez l'engagement que ce sera expliqué.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On vous fera alors parvenir une explication, ça va ?
Merci beaucoup de votre compréhension.

2^{ème} objet : Statuts administratif et pécuniaire du personnel des bibliothèques.
Modifications. 1^e RGB/STAT/3.

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

3^e objet : Projet Phasing-out - Valorisation de la Collégiale Ste Waudru – Scénographie. Mission d'auteur de projet Ratification des dispositions reprises à l'Article 2 de la délibération du Collège du 27.10.2004 concernant les engagements de la Ville.
3^e 1^e E/2003.SUB.790.183.FW

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

4^e objet : Projet Phasing-out – Parcours Interprétation Exposition – Aménagement des Anciens Abattoirs – Phase II. Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3^e 3^e E/2004.SUB.569.081.AB

Mme BROHEE, Conseillère : Il s'agit ici de l'approbation de la phase II alors je reviens avec la question de la consultation du groupe Mons Accessible qui concernant cette phase là n'a pas été consultée et manifestement, il y a trois bâtiments, les anciennes étables, les frigos et balances et il pourrait y avoir des difficultés d'accessibilité. Ce sont des lieux qui seront des lieux de culture, d'expositions. J'estime que les PMR ont aussi le droit à accéder à la culture.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, madame. D'abord, vous avez raison. Deux, je vous suggère, compte tenu des questions d'urgence d'approuver. Je vais demander qu'on soumette dès demain à la Commission le projet. S'il y avait à apporter des amendements suite à la consultation, on revient et on amène les amendements, ça va ?

ADOpte à l'unanimité – 17^{ème} annexe

Entrée de M. DEBAUGNIES = 40 présents

5^e objet : Projet Phasing-out - Aménagement de la Grand-Place. Traitement de l'Espace public Grand-Place - Avant-projet revu. Information au Conseil Communal.
3^e 3^e E/2004.SUB.569.081.AB

ADOpte à l'unanimité – 18^{ème} annexe

6^e objet : Maison Communale d'Hyon – Assainissement (toiture, mэрule et châssis). Information au Conseil Communal et admission de la dépense. 3^e 1^e E/2002.104.19.00.FW

ADOpte à l'unanimité – 19^{ème} annexe

7^e objet : Ancienne École St-Lazare. Travaux de sécurisation et confortatifs (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2004.104.021.FW

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, cela concerne l'aménagement, les travaux de sécurisation à l'ancienne école St-Lazare. Le contenu du dossier ne pose pas de problème. En fait, ce bâtiment est utilisé maintenant par les Restos du Cœur, par la création d'un espace d'hygiène qui reprend des douches et un lavoir, espace qui a été inauguré en décembre 2003. En fait, depuis l'inauguration, ce lavoir n'a pas pu être utilisé pour un problème justement d'électricité. Il apparaît clairement que l'installation existante n'est pas suffisante. Les Restos du Cœur sont tout à fait disposés à prendre en charge les aménagements nécessaires, depuis un temps certain ils sont en attente des autorisations. Je voulais savoir où se posait le problème de l'octroi de cette autorisation en sachant que cela ne coûtera pas un sou à la Ville et que le service inauguré il y a un an ne permet pas d'être opérationnel pour les personnes qui en ont manifestement besoin.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, vous avez raison. Il se fait, d'après mes informations, que le matériel qui a été acquis, malheureusement est un matériel dont la puissance excédait l'installation qui existait. Quand nous avons mis l'école à disposition, c'est clair que nous avons mis l'école à disposition avec des bâtiments dans l'état dans lesquels ils étaient et avec l'installation électrique telle qu'elle existait. Le matériel ayant été acquis et peut-être avec des raisons fort légitimes par les occupants, c'est un matériel

qui a une sur-capacité, une sur-puissance, l'installation ne permet pas de suivre et donc nous avons inscrit dans le budget 2005 l'argent nécessaire et dès que le budget sera voté et approuvé par la Tutelle, nous débloquerons les moyens pour réaliser les travaux électriques pour permettre aux installations de fonctionner.

Mme BROHEE, Conseillère : D'après les informations que j'ai eues, en fait les Restos du Cœur sont tout à fait disposés à prendre les contacts avec Electrabel, à faire l'adaptation nécessaire, il ne leur manque qu'une autorisation. Ils vont prendre financièrement en charge...

M. DI RUPO, Bourgmestre : l'autorisation gratuite du Bourgmestre, cela c'est quelque chose qu'on peut encore obtenir pour autant que sur le plan de la sécurité, ce soit concevable. Deux choses. Un, on laisse l'inscription, on en reparlera au budget la fois prochaine, deux, je vais demander via l'Echevin, au service concerné, de me faire un rapport dans les 48 heures. Si comme vous l'indiquez, on peut m'autoriser à signer une telle autorisation, c'est bien volontiers que je le fais.

Mme BROHEE, Conseillère : D'accord, merci.

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

8^e objet : Bâtiments scolaires. Placement système anti intrusion (2ème partie). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.722.092.FW

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

9^e objet : Bâtiments communaux – Détection gaz. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.015.FW

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

Entrée de Mme ISAAC = 41 présents

10^e objet : Désaffectation de caveaux. Approbation du changement de mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.878.205.DP

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre et M. l'Echevin BIEFNOT, il y a juste un an, j'avais fait une intervention afin de plaider la cause des caveaux dignes d'être conservés pour leur intérêt historique et artistique. J'ai lu dans la presse locale que Xavier Deflorenne, celui que l'on appelle le « Monsieur Cimetière de la Région Wallonne », prône la protection du patrimoine funéraire. Il semble qu'un code d'urbanisme funéraire soit en préparation. Ceci va plus loin que ce que j'avais demandé. Souvenez-vous, je souhaitais qu'on rassemble les traces d'un véritable art funéraire dont nos cimetières sont les témoins. Maintenant, je lis que le Cabinet Antoine préconise d'interdire de détruire ce

qui n'aura pas été nécessairement classé. Cela va à l'encontre de ce que j'ai vu dans différents cimetières, par exemple, pratiquement des allées entières sont vouées très prochainement à la démolition sans la prise en compte de ce qui est artistique. Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci pour cette réflexion qui s'adresse évidemment sans doute davantage ici à l'Echevine de l'Etat civil qui a la gestion des cimetières.

Effectivement, comme vous, on a eu l'occasion de voir plusieurs reportages relatifs à ce projet de conservation des monuments funéraires remarquables. Je pense déjà pouvoir vous dire que les Services Techniques ont pris contact et essayé d'organiser une réunion de manière à voir réellement plus précisément de quels caveaux il s'agit. Donc, on tiendra compte évidemment de votre souhait pour la suite, évidemment. Il est évident qu'il y a la désaffectation de caveaux qui eux n'ont rien de remarquable et pour lesquels ce dossier est conçu. Mais, pas de problème, on va tenir note de votre remarque.

Melle HOUDART, Echevine : Je tiens quand même à signaler que lorsqu'il y a une désaffectation de caveau, il y a un affichage qui est fait et ce, durant un an et on fait cet affichage surtout à la période de la Toussaint parce que c'est la période à laquelle un grand nombre de personnes se rend dans les cimetières, afin que ceux-ci, s'ils le désirent, puissent récupérer les objets qui sont sur les sépultures. Il n'en va pas de même pour les concessions en pleine terre puisque là, ce sont des concessions de 15 ans et là, la Ville a le droit de récupérer l'emplacement. Mais pour ce qui est des concessions, un affichage est toujours prévu, là c'est la Loi qui le prévoit de toute façon et on choisit toujours la période de la Toussaint, ce qui permet à la famille des défunts de pouvoir récupérer, s'il le désire, un maximum d'objets funéraires.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, j'entends bien, Mme l'Echevine, mais je veux dire que dans les tombes, les caveaux qui sont abandonnés, mon problème c'est qu'il en est qui sont artistiques et de valeur historique. Donc, ceux-là sont abandonnés parce qu'il n'y a plus personne dans la famille, évidemment, ils remontent à très loin, donc c'est de ceux-là aussi que je voudrais que l'on s'occupe et je sais bien qu'on met des affiches et que les gens qui viennent au cimetière, mais il y en a qui ne les voient pas parce qu'ils ne sont plus de ce monde.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, permettez-moi de vous faire part d'un sentiment personnel que je dois étayer avec des dossiers beaucoup plus approfondis. Moi, je comprends très bien ce que vous indiquez et pour fréquenter, je dirai essentiellement le cimetière de Mons-Centre mais aussi d'autres cimetières, c'est clair que nous avons,

notamment à Mons-Centre qui est un cimetière exceptionnel, nous avons des monuments funéraires de très très grande qualité. Comme vous l'indiquez, il n'y a plus de descendants, les pierres sont là mais on me dit qu'il y a un classement, je confesse ma méconnaissance mais j'ai demandé qu'on nous donne le relevé de ce qui est classé, pas classé, ce qui est en voie de classement ou pas. Notre collègue François COLLETTE pourrait mieux que moi vous indiquer que quand quelque chose est classé, il faut y aller avec beaucoup de précaution. Mais qui dit beaucoup de précaution, dit beaucoup d'argent. La question est que fait-on ? Est-ce que la Ville va elle, à 100%, commencer à payer la restauration car ces monuments mériteraient réellement une restauration et tôt ou tard il faudra faire une restauration. C'est clair que dans la hiérarchie des priorités de l'Autorité communale, vous conviendrez que ce n'est pas la toute première de nos priorités. En revanche, je pense qu'on devrait essayer, avec la Région Wallonne, peut-être aussi avec les différentes sociétés de Pompes Funèbres, peut-être avec des mécènes, voir si on ne sait pas trouver une formule. Parce qu'il y a là un caractère remarquable, il y a un patrimoine qu'il serait intéressant de restaurer. Donc, on est conscient des difficultés, je n'ai pas de solution telle qu'elle mais là on vous avez raison, c'est que c'est un patrimoine qu'on ne peut pas laisser tel quel. Alors, Mme l'Echevine a indiqué ainsi que l'Echevin pour les caveaux qui ne sont pas remarquables, qui ne sont pas classés, là il y a une procédure légale qui s'applique et puis il y a tous les autres dont on va devoir tôt ou tard se préoccuper. Donc, on est conscient, il faudra qu'un de ces jours au Collège nous puissions en discuter et voir un peu comment on peut enfile les perles mais c'est vrai que cela vaut la peine de monter un dossier et voir avec les amis du patrimoine ce que nous pouvons faire et comment nous pouvons le faire, cela en vaut réellement la peine.

Mme BROHEE, Conseillère : M. le Bourgmestre, je me permets de donner une information qui n'a pas été citée, les communes ont maintenant la possibilité après désaffectation des caveaux de les remettre en concession. Et donc, les travaux de restauration et de réaménagement sont pris en charge par les personnes qui reprennent les concessions. C'est un élément qui permettrait de réduire les frais à charge de la Ville.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On me dit Madame que nous attendons les documents officiels du règlement régional qui devrait nous arriver officiellement en début 2005. Ce qui devrait contribuer si pas à résoudre mais en tout cas à nourrir notre réflexion vers la voie de la résolution du problème. Merci de nous éclairer de vos connaissances.

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

11^e objet : Bâtiment rue Buisseret n° 2 – Sécurisation de l’escalier de secours et du monte-charge handicapés. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.034.00CDP

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, escalier de secours, et alors je voudrais que le libellé ne soit pas du tout tel qu’il est là mais il s’agit bien d’un ascenseur pour personnes moins valides.

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, ce point concerne la sécurisation de l’escalier de secours pour empêcher une intrusion de l’extérieur vers l’intérieur du bâtiment de la rue Buisseret en dehors des heures d’occupation. Il m’a été signalé à plusieurs reprises et notamment au sein de la plate-forme des personnes moins valides que l’ascenseur qui a été installé n’est vraiment pas praticable par les personnes qui présentent certains types de handicap physique. Alors qu’il existe sur le marché du matériel, depuis 10 ans, du matériel vraiment adapté. Est-ce qu’il pourrait être envisagé à terme et dans quel délai de faire des adaptations nécessaires à cet ascenseur pour permettre à tous les citoyens d’accéder aux services Population, Etat-civil et Finances.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Depuis la mise en service et même avant la mise en service du bâtiment, les Echevins qui ont trouvé leurs locaux là, ont attiré l’attention du Collège et mon attention particulière sur les difficultés qu’auraient les personnes à mobilité réduite à utiliser cela. Mais je peux vous dire que déjà le service planche sur une solution mais vous donner aujourd’hui le détail, le délai, etc, je ne peux malheureusement pas vous répondre. Mais en tous cas, vraisemblablement à terme, un dossier viendra de manière à pouvoir présenter une solution plus confortable et plus adéquate pour le transport de ces personnes.

ADOpte à l’unanimité – 24^{ème} annexe

12^e objet : ISAM – Renouvellement détection gaz. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.734.113.00.FW

ADOpte à l’unanimité – 25^{ème} annexe

13^e objet : Acquisition de bornes et fourreaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.423.067.DP

Mme BROHEE, Conseillère : Nous n’avons pas eu la guerre des bornes comme vous l’aviez signalé la fois passée donc ce point a été remis du Conseil précédent puisqu’il y avait des problèmes de hauteur de bornes. En fait, les quantités n’ont pas changé et le service a tout a fait justifié parce qu’il s’agit d’un remplacement de bornes qui sont empêchés et donc je tiens quand même à signaler pour que ce soit rendu public que les bornes qui seraient nouvellement installées seront des bornes de 90 cm et que au fur et à

mesures que les finances communales le permettront, il y aura le remplacement de toute façon de 30 cm d'office par celles de 50 cm. Je voudrais quand même savoir si à terme il y aura un plan de renouvellement de l'ensemble de ces bornes ?

Monsieur DI RUPO Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, pouvez-vous nous éclairer sur le "plan bornes"?

M. BIEFNOT, Echevin : Oui tout à fait et si le service a opté pour cette formule, c'est pour répondre effectivement aux objections des personnes estimant que les bornes de 30 cm étaient largement insuffisantes en matière, si je puis dire de visibilité. Donc, comme vous l'avez dit d'abord premièrement pour ce qui est des nouveaux dossiers directement les bornes de 90 à 1m de haut seront utilisées et si on ne passe pas directement des bornes de 30 cm aux bornes je dirais actuellement acceptables, c'est simplement pour des raisons techniques et budgétaires évidemment puisque seules les bornes d'une hauteur de 50 cm peuvent trouver logement dans les fourreaux actuellement dans les rues et qu'il faudrait à ce moment là réfectionner l'ensemble des rues en même temps mais le service des travaux a déjà entrepris l'établissement je ne vais pas dire d'un agenda puisque c'est toujours lié au budget que l'on approuve par tranches parce que l'article budgétaire prévoit une tranche de remplacement des bornes existantes. Mais le service a déjà en tête, bien entendu, dans ses cartons les rues qu'il faudrait améliorer.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voilà Madame vous voyez que les services n'étaient pas bornés et acceptent vraiment toutes les suggestions.

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^{ème} annexe

14^e objet : Acquisition de plaques de rues et accessoires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.423.066.DP

M. JACQUEMIN, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, cela fait plusieurs années déjà, je vous l'ai rappelé déjà il y a quelques mois cela fait plusieurs années que j'avais demandé de mettre à l'étude la possibilité de sponsoriser un certain nombre de plaques peut-être pas nécessairement en plein centre ville. Vous savez que cela coûte un certain montant d'argent qui pourrait être économisé de cette façon et d'autant plus, qu'une des firmes qui sponsorise ce genre d'opération est une firme dont vous allez devenir le gestionnaire important et je crois qu'il faudrait peut-être en profiter pour leur demander des informations à ce sujet. En tout cas moi je crois que ça ne dénaturerait pas un certain nombre de quartiers et je ne souhaiterais pas comme on l'a répondu à l'époque, que l'on mette ce dossier à l'étude. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, en date du 26 juin 1999, vous-même ainsi que votre Collègue Monsieur le Chef de groupe actuel Monsieur Beugnies, rappelez à l'égard de l'acquisition des bancs, qu'il fallait faire en sorte que des firmes puissent associer leur nom à des bancs publics. Vous disiez d'ailleurs il y a des firmes qui pourraient associer leur nom aux bancs publics et le Conseiller Beugnies de rajouter : « il n'y a pas que les bancs, il y a des Villes où l'on fait sponsoriser et le mobilier urbain et même les plaques d'immatriculation indicatrices des rues ». Mon prédécesseur, Monsieur le Bourgmestre Lafosse dit : « c'est venu ici et là, nous avons décidé que la Ville ne mette pas de publicités sur les plaques ». Vous avez raison, répondait-il, or il y a des Villes qui porte le nom de rue « Coca-Cola », « BBL ». Ici, sous-entendu à l'Administration communale, à la Ville de Mons, on a décidé à un moment donné qu'on ne demandait pas de sponsoring pour les plaques de rues. En tout cas, la firme que tout le monde connaît ne le fait plus". Peut-être dans des termes différents, je pense personnellement que si on peut éviter comme vous dites, la sponsorisation des plaques et dans la mesure où malgré tout, nous ne sommes pas très riches mais fort dignes, si nous pouvons continuer à préserver dans notre belle Ville, dans nos 19 communes, la faculté d'avoir des plaques sans nécessairement en faire un lieu de publicité et, tant qu'on peut le faire, tentons de le faire. C'est en tout cas la position du Collège et je dois dire que je n'ai pas eu beaucoup de plaintes ni de contestations populaires réclamant à corps et à cri des plaques de rues. J'avais même le sentiment que ma foi, on était une Ville où quand même, il y avait pas mal d'indications assez claires sur les plaques de rues. Le Collège a évolué mais la réponse reste identique et comme vous l'aviez déjà indiqué en 1999, force est de constater que 5 ans après, l'Administration reste constante, Monsieur le Conseiller.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Constante, mais peut-être que les finances étaient meilleures à l'époque ! Maintenant que vous avez des difficultés, vous pourriez peut-être envisager cette mesure.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous prenons acte de cette déclaration. Nous demanderons à Monsieur l'Echevin des Finances et du Budget de nous éclairer sur la situation financière d'avant et de maintenant, et avant qu'il ne le fasse publiquement, une réunion du groupe au sein du MR pour que vous puissiez vous expliquer comment a eu lieu l'évolution, serait, à mon avis, très utile. En tout cas, moyennant toutes ces explications claires, peut-on considérer non seulement que l'incident est clos mais qu'on approuve sauf quelques-uns ? Tout le monde approuve ?

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

15^e objet : RAEC Site de Jemappes – Démolition d'une annexe. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.764.126.DP

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

16^e objet : RAEC Site de Jemappes – Assainissement des abords. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.764.125.DP

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

17^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service de la Voirie (9 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.421.060.DP

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

18^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service de la Voirie (9 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.423.065.DP

DOUBLE EMPLOI

19^e objet : Remplacement des feux tricolores à Flénu. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.423.069.ID

Mme BROHEE Conseillère : Je voulais faire une proposition constructive puisqu'en fait, le remplacement des feux est effectué dans le cadre du budget participatif et donc, suite à la demande des citoyens, ces feux étant nécessaires à la sécurité des piétons, est-ce qu'afin d'offrir un service supplémentaire, un plus aux piétons malvoyants et non-voyants, ne peut-on pas envisager le placement de feux piétons sonores ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : Madame, bien que nous en avons parlé en commission, on s'est évidemment renseigné au niveau du Service des Travaux. J'ai ici, en face de moi, je peux vous le donner par après, pour consultation, si vous le voulez, un fax qui ne date pas d'hier puisqu'il date du mois d'octobre où les services avaient justement essayé d'avoir le devis, la remise de prix en intégrant justement cette problématique. Premièrement, le surcoût financier pour l'installation est de 16.000 euros, c'est dire que, malgré tout, en fonction du budget disponible, c'est énorme. Deuxièmement, le démontage et une infrastructure tout à fait nouvelle. Donc, c'est avec regret que les services et le Collège ensuite, a opté pour cette formule qui est le remplacement simple. Je vous rappelle simplement que celle-ci date du mois d'octobre, je vous l'ai dit, aurait engendré un coût hors infrastructure à remplacer, pour être très précis 16.073,35 euros. Voilà la réponse que je peux vous faire que je peux vous faire.

M VISEUR, Conseiller : On va l'approuver, mais, quand même le prix pour un système sonore branché sur des feux dont le système automatique est de toute façon inclus dans les feux, simplement les sonoriser, 16.000 euros, cela nous paraît sans être techniciens, des chiffres qui ne sont pas très crédibles. Je ne mets pas en doute le fax que vous avez sous les yeux, mais je me demande si il n'y a quand même pas d'autres possibilités que celles-là. Est-ce qu'on a suffisamment cherché ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous propose qu'on remette le dossier. Je veux bien, mais 650.000 francs anciens pour mettre de la sonorité A cette occasion, si on peut quand même mettre des feux tricolores sonores, ce serait quand même mieux pour les mal et non-voyants. Je trouve que le prix est totalement excessif. N'y a-t-il pas moyen de voir avec d'autres sociétés ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : Les renseignements ont été repris. La difficulté n'est pas au niveau du bouton poussoir du système sonore, c'est le câblage. Dans le dossier tel qu'il est présenté, ce câblage n'est pas remplacé. Il faut un câblage spécifique. De là, le surcoût. Je n'ai pas de difficultés, simplement si l'on reporte le dossier aujourd'hui, il faut savoir que cette année-ci, c'est terminé. Nous ne pourrions pas l'engager et qu'on reporte d'autant. Je reconnais que la suggestion est positive. La réalité c'est que nous avons une demande régulière récurrente des citoyens. Ces feux tombent en panne très régulièrement et provoquent des accidents à ce carrefour. Nous avons essayé d'y répondre le plus rapidement possible avec une enveloppe financière disponible. Je comprends très bien, moi, je n'ai pas de difficultés, on peut le reporter, mais j'attire l'attention sur le fait que si c'est le cas, il faut trouver effectivement ce montant. J'ai notamment ce fax-ci, il n'y a pas que cette société qui a été consultée et tous les postes sont décrits.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On y revient d'ici la fin du Conseil. On le passe et on y reviendra.

20^e objet : Piscine de Cuesmes – Amélioration éclairage public. Approbation de la mission confiée à l'IEH et du devis. E/2004.764.127.ID

ADOPTE à l'unanimité – 32^{ème} annexe

21^e objet : Curage extraordinaire des fossés (entretien et aménagement des accotements). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e E/2004.877.190.ID

Mme MERCIER, Conseillère : Monsieur l'Echevin, je vous en avais parlé, il y a quelques temps. Puis-je vous rappeler puisque l'on parle du curage des fossés, le curage de la

Trouille dont je vous avais déjà parlé, surtout son passage à la rue des Tourterelles. Vous m'aviez dit que cela pouvait se faire.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Madame, si le Bourgmestre le permet, simplement, je vous avais répondu et je pense, si mes souvenirs sont exacts, je me demande si je ne vous ai pas transmis un courrier que j'ai adressé, non mais si nous sommes intervenus auprès du gestionnaire de ce cours d'eau notamment par écrit, mais lors d'une réunion, quelques jours après le Conseil communal, où nous avons redemandé au gestionnaire de vouloir bien prendre en compte votre demande. Il y a tout un programme, tout un planning qui est établi ; il nous a promis en tout cas de pouvoir le faire assez rapidement. Je peux de nouveau faire un rappel, si vous le souhaitez, mais en tout cas, cela a été fait immédiatement après le Conseil communal.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci, Monsieur l'Echevin.

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

22^o objet : Complexe Sportif de Flénu – Installation de clôtures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.764.129.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 34^{ème} annexe

23^o objet : Renouvellement du matériel (sono) du Conseil Communal. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.007.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 35^{ème} annexe

24^o objet : Atelier Communal Avenue Maistriau – Acquisition d'armoires vestiaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.028.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 36^{ème} annexe

25^o objet : Modification de l'équipement de la voirie communale consistant au recalibrage du voûtement du Trouillon entre la rue Valenciennoise et l'Avenue de l'Hôpital à Mons. Approbation 3^e 2^e A/8376/IDC/3/96

ADOPTE à l'unanimité – 37^{ème} annexe

26^o objet : Hôtel de Ville d'Hyon. Mise sur pied d'un accueil extrascolaire. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Service social Extra.01.GH.VG

Mme BROHEE Conseillère : Cela concerne l'aménagement de l'ancien Hôtel de Ville d'Hyon pour effectuer l'accueil extrascolaire. En fait, il y a une convention d'occupation qui est prévue à dater du 1^{er} décembre 2004, l'accueil qui sera prévu se fera jusque 17 heures/17 heures 30 avec, pendant les semaines de cours, un ramassage scolaire. Sachant

que les travaux sont prévus 30 jours ouvrables, quand est-ce que cet accueil extrascolaire sera effectif ? Cet accueil se fera, normalement, d'après la convention, uniquement en soirée jusque 17 heures/17 heures 30. Est-il prévu une extension de cette plage, puisque les personnes qui travaillent à Bruxelles ont des difficultés pour revenir, qui plus est, à Hyon, pour 17 heures/17 heures 30 La question que je me pose aussi, comment font les personnes qui travaillent en dehors des semaines de cours, puisque que c'est de l'accueil en fin de journée et le ramassage scolaire va –t-il concerner l'ensemble des écoles, si pas, quelles sont les écoles qui seront concernées ? J'ai aussi une question sachant qu'il existait précédemment une structure d'accueil à proximité de la Gare de Mons qui assurait un service autant le matin que le soir. Cette structure d'accueil a dû être supprimée. Peut-on considérer que la structure qui est à envisager à Hyon viendra en remplacement de la structure d'accueil à la Gare ou c'est un pseudo-palliatif ?

Mme CRUVEILLER, Echevine : Pour la date du début de l'accueil extrascolaire, je ne peux pas vous répondre, je ne la connais pas encore, on va attendre que les travaux soient finis. Nous avons répondu à un appel à projet, en partenariat avec les ALE, pour pouvoir investir la structure. Le ramassage se fera dans toutes les écoles, tous réseaux confondus, mais les écoles qui sont autour de l'Administration communale d'Hyon, et ce que je peux vous dire, en fait, c'est de ELEA que vous parlez, cela va peut-être remplacer un peu ELEA mais c'est une structure tout à fait différente et les garderies se feront après 17 heures 30 et jusque 20 heures.

Mme BROHEE, Conseillère : Il n'y a rien de prévu en matinée et en dehors des périodes scolaires ?

Mme CRUVEILLER, Echevine : Avant 8 heures 30 le matin, comme toutes les structures extrascolaires, mais celle-ci aura la particularité de travailler avec les enfants après 17 heures 30 pour permettre aux parents de pouvoir continuer leur journée tranquillement.

Mme BROHEE, Conseillère : Merci pour cette précision qui n'était pas reprise dans le dossier.

Mme HOUDART, Echevine : En fait, l'accueil extrascolaire comme Mme CRUVEILLER vient de dire se fait donc à partir de 17 heures 30, donc, forcément, en dehors des plages scolaires. On n'a pas voulu faire de concurrence aux garderies qui sont dans les écoles, notamment l'école communale d'Hyon qui est à côté, qui a déjà une garderie qui fonctionne jusqu'à 17 heures 30. En fait, l'accueil extrascolaire co-organisé par Mme l'Echevine prendra le relais une fois que les élèves auront quitté l'école communale entre autre, mais ce n'est bien sûr pas réservés uniquement aux écoles communales.

ADOPTE à l'unanimité – 38^{ème} annexe

27^e objet : Approbation du plan d'alignement de la voirie communale dite « Rue Buisseret » à Mons tendant à son élargissement d'une part et d'autre part à son rétrécissement et ce, suite à l'incorporation dans le domaine public de l'espace « parkings » établi au droit du bâtiment communal cadastré ou l'ayant été Mons 13 DIV 0 SON E n° 1081 K2
3^e 2^e A/8370/ID/C/3/84

ADOPTE à l'unanimité – 39^{ème} annexe

28^e objet : Aménagement infrastructure pour cellules de proximité – lot 3 : électricité.
Approbation du changement de mode de passation du marché. 3^e 1^e
E/2004.875.181.03.DP

ADOPTE à l'unanimité – 40^{ème} annexe

29^e objet : Fourniture de fontaines d'eau glacée pour l'Administration générale.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2004.104.027.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 41^{ème} annexe

30^e objet : Modification de l'équipement de la voirie : réalisation d'un trottoir à l'Avenue Maigret de Priches à Saint-Symphorien. Modification de la délibération du Conseil Communal du 14.04.2003 3^e 2^e A/8345/IDC/14/8

ADOPTE à l'unanimité – 42^{ème} annexe

31^e objet : Prolongement de voiries et création d'une voirie privée dans le cadre d'un lotissement à Havré – Avenue du Charbonnage et Chemin de Bray. Approbation
3^e 2^e A/8365/ID C/7/29

Mme MERCIER, Conseillère: Je trouve que la réclamation de l'agriculteur sur le terrain duquel le lotissement est prévu, cette réclamation est vite réglée. Voilà quelqu'un qui loue un terrain qu'il exploite. Sans en avertir, on le vend. En l'occurrence, le Charbonnage du Bois du Luc à une Société anonyme. C'est vrai qu'il aurait dû être au courant des tractations et je comprends son amertume. J'ai peur devant un exemple comme celui-là que l'on fasse passer les règlements avant les gens.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, on prend acte de ce que vous dites, mais comme cela relève des Privés, on se trouve fort démuni et il semblerait que cette affaire soit portée en justice.

Madame l'Echevine semble connaître bien le dossier. Souhaitez-vous qu'elle réponde à votre question ?

Mme HOUDART, Echevine : En fait d'après les informations que j'ai, le propriétaire a vendu ses terrains pour en faire des lotissements sans en avertir les locataires. Les locataires, forcément, ont pris un Avocat, sont venus m'en avertir en se posant des questions de savoir si c'était légal ou pas. Nous, au niveau Ville, on n'a pas à intervenir dans cette situation-là. Donc, l'affaire est pour l'instant en justice entre les deux parties.

M. VISEUR, Conseiller : Si il y a quelque chose en justice sur ce dossier-là, est-ce que l'on doit décider aujourd'hui ? On ne peut pas remettre le point quand on aura une décision de justice ?

M.R. BIEFNOT, Echevin : Monsieur le Conseiller, si Monsieur le Bourgmestre le permet, votre remarque et le litige portent sur l'espérance que le locataire a d'avoir un dédommagement. Le terrain appartient bien au lotisseur et dans ce cas-ci ici, nous n'avons pas à interférer là-dedans, la justice pourra donner un dédommagement, mais rien d'autre. Cela ne remet pas en cause le projet, c'est cela que je veux dire.

ADOpte à l'unanimité – 43^{ème} annexe

32^e objet : Modification des équipements de la voirie communale (réalisation d'un trottoir et pose d'un égout en domaine public) dans le cadre de la construction de 5 habitations au Chemin de Binche à Cuesmes. Approbation 3^e 2^e A/8377/IDC/5/30

ADOpte à l'unanimité – 44^{ème} annexe

33^e objet : Site des Arbalestriers - Travaux de rénovation Phase II. Approbation du projet, du mode de passation et de l'avis de marché. 3^e 1^e E/2005.761.040.AB

Mme MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin Biefnot, il m'a été dit que ce point concernait Monsieur l'Echevin DEPLUS, quant à la destination du site des Arbalestriers. C'est pourquoi, lors de notre Commission Culture, Monsieur l'Echevin DEPLUS nous a expliqué le sens de la rénovation exprimée par MATADOR, Bureau d'Architecture, laisser les locaux à l'état brut. Bien entendu, je sais que l'art brut existe, le Théâtre des Bouffes du Nord à Paris, mais ce qui se comprend pour l'art de la scène ne me semble pas admissible pour les associations qui vont se retrouver à la Maison Folie. Je ne demande pas l'impossible. Ne pourrait-on remettre au moins une brique partout, ce serait encore de l'art brut mais, plus acceptable que celui qui donne l'impression de friches ? Merci.

Mme BROHEE, Conseillère : Mon intervention portera sur deux points. Le premier point est que le Groupe « Mons Accessible » a été consulté après la réalisation de la phase 1. Ce qui veut dire que s'il devait y avoir des aménagements pour les personnes à mobilité réduite, les Architectes seraient obligés de disquer dans le béton, avec les inconforts

techniques. J'insiste beaucoup pour que le Groupe « Mons Accessible » qui était systématique consulté et pas après la réalisation. Par exemple, pour la phase 2, on n'a pas vraiment été informés des tenants et des aboutissants, cela était la partie un peu plus technique. Je réitère une demande qui est récurrente par rapport à la consultation de ce groupe. Par rapport à l'affectation des lieux, effectivement, le choix de l'Architecte a été de faire de l'art brut. Je dirai que par rapport à cela, je n'ai pas vu de résultat, je n'ai pas d'appréhension. Par contre, j'ai une appréhension par rapport à l'aménagement intérieur ; ce sont les associations qui vont avoir accès à ce bâtiment, il n'existe aucune structure qui leur permettra de valoriser leurs expositions ou leurs représentations théâtrales. Ils vont donc se retrouver entre quatre murs, un toit et puis, ils devront, comme on dit chez nous « s'affûter » pour les éclairages, la régie, etc...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mesdames, par rapport à la consultation. Comme d'ailleurs, dans le cas précédent, on me dit que consultation il y a eu dans la phase de l'avant-projet et je me demande et j'interroge évidemment les services s'il n'y a pas eu, dans ce cas-ci, également consultation dans l'avant-projet. Donc, il y a eu systématiquement consultation me dit-on, en tout cas, on hoche de la tête. Si tel est le cas, la consultation a lieu et dans chaque phase du projet, on ne peut quand même pas consulter non plus, sans quoi, je trouve que c'est un peu lourd en terme de procédure. Pour autant que l'on tienne compte des souhaits, ce ne serait pas mal. Quant à l'architecture elle-même, je voudrais vous rappeler que d'abord, c'est une rénovation qui est bon marché, qui s'inscrit dans un budget dénué et c'est le groupe MATADOR, de mémoire, qui est l'auteur de projet et qui a pris un parti architectural que nous respectons avec tout ce que cela a de positif et l'appréciation que l'on porte, bien entendu, est une appréciation personnelle que je peux comprendre. On ne va pas refaire tout le projet. Vous vouliez dire quelque chose sur la consultation ?

Mme BROHEE, Conseillère : J'opine avec vous dans le sens où le groupe a été consulté, mais par rapport à la phase 1, il a été consulté après la réalisation des travaux, ce qui veut dire qu'il y avait des aménagements à faire par rapport à des escaliers, une signalisation d'escaliers pour les non et mal-voyants. L'Architecte était bien mal pris. Si la consultation avait eu lieu avant, il aurait eu moins d'ennuis techniquement et les personnes à mobilité réduite auraient été plus satisfaites. Cela aurait été vraiment une relation gagnant/gagnant. Si c'est pour se réunir après que l'architecte dise qu'il ne peut plus le faire parce qu'on a coulé le béton la semaine passée - et c'est cela qui s'est passé - c'est quand même un peu dommage. Cela c'est pour l'aspect consultation. Pour l'aspect affectation, ce que je déplore pour le moment mais cela viendra peut-être ultérieurement, c'est qu'au niveau

aménagement du grand bâtiment « MARGIN HALLE » qui doit être rendu accessible pour les associations culturelles, etc., ils n'auront aucune infrastructure qui leur permettra de valoriser leurs programmes, leurs expositions et leurs spectacles. Je trouve que c'est dommage.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, pour essayer quand même que ce genre de situation ne se reproduise pas, nous allons demander à Monsieur le Secrétaire de prévenir le Service des Travaux, le Service administratif chargé des marchés publics et Projet nord pour un certain nombre de projets en attirant leur attention que la consultation est absolument obligatoire aux yeux du Conseil communal et que cela doit se faire bien sûr à un moment où on peut prendre physiquement en considération les remarques de ce groupe. OK ? Pour le reste, on s'est compris. Est-ce que je peux considérer que l'on peut avancer ?

Madame, outre vos remarques, que suggérez-vous, que vous conviendrait-il le mieux ?

Mme BROHEE, Conseillère : Ce que j'ai dit, parce que moi, je suis allée visiter dimanche après-midi, c'était possible, j'ai discuté avec l'Architecte, qui représentant MATADOR. Il nous a dit, on va laisser les taques comme cela, vous pouvez même en remettre, si vous le voulez. Il a donné comme exemple d'ailleurs le Palais de Tokyo à Paris a été conçu comme cela. C'est vrai, je connais le Palais de Tokyo.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Si le Palais de Tokyo a été conçu comme cela

Mme MERCIER, Conseillère : Conçu comme cela, il y a deux, trois ans, quand on l'a rénové. Monsieur le Bourgmestre, vous l'avez vu le Palais de Tokyo ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je suis allé à Tokyo et j'en ai vu des Palais, mais pas le Palais de Tokyo à Paris, pourtant, je fréquente beaucoup d'endroits.

Mme MERCIER, Conseillère : Le Palais de Tokyo à Paris, c'est vraiment une horreur.

Alors, j'ai dit à l'Architecte oui, je connais le Palais de Tokyo, je connais aussi le Théâtre des Bouffes du Nord et je comprends puisque là, ce sont des arts de la scène, que ces endroits-là conviennent mieux pour l'art brut, c'est ce que je disais tout à l'heure, mais je donne quelques explications supplémentaires. Mais, moi, pour les associations, cela ne me semble pas admissible parce que, à la limite, je vais même aller un petit peu loin, les Membres des associations vont croire que l'on s'est moqué d'eux. Franchement, je ne demandais pas l'impossible, c'est ce que je disais tout à l'heure, je demandais que l'on remette au moins une brique partout parce que, pour le moment, vous avez des déchets de plâtre, vous avez quelque chose d'impossible. C'est vrai que j'aime bien l'art brut quand il est bien ; en sculpture, en peinture, etc.... mais ce qu'on trouve pour le moment à la Maison Folie ... Je voudrais bien, d'ailleurs Monsieur l'Echevin nous l'a proposé, aller

faire une visite avec notre Commission Culture et Madame COLINIA va faire la proposition à MATADOR et à Monsieur l'Echevin.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Objectivement, aller changer les plans et le reste des dispositions maintenant, je ne vous cache pas que je ne m'aventure pas, surtout en séance publique, comme cela, parce que je ne connais pas les conséquences qui peuvent être assez sérieuses. Ce que je suggère, c'est que vous alliez visiter avec les uns et les autres, l'appréciation que l'on peut porter et je peux comprendre. Maintenant, je me dis que là comme ailleurs, quand on se mettra au travail et les associations comme d'autres groupements humains vont être concentrés sur le travail, les documents et avec un peu d'habitude, vont faire abstraction du lieu en tant que tel j'imagine, non ? Mais, je ne me vois pas maintenant aller modifier les plans connaissant ce qu'il en coûte, je préférerais avancer avec ce que l'on a là. Mais, bon, allez voir. On me dit que les autres Maisons Folies, notamment les Maisons Folies françaises, sont également dans ce concept et que l'art brut crée chez les participants, une dynamique de réflexions et une volonté de travail parfois démultipliées. Le lieu est tel que l'on se concentre davantage sur ce que l'on fait que dans d'autres lieux. Vous voyez que cela pourrait être un grand avantage pour les associations.

Mme MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, je veux bien vous croire. Arrêtons-nous là.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Cela, c'est vraiment gentil. C'est un acte de foi. Madame, moyennant ces explications qui valent ce qu'elles valent, que fait-on ? Vous acceptez ? Vous vous abstenez pour l'art brut ? Soyez moderne

De toute manière, on n'arrivera pas à changer, on n'a pas les sous.

Mme BROHEE, Conseillère : Je crois qu'on ne peut pas me taxer de manquer de modernisme ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, c'est très respectable

Mme BROHEE, Conseillère : L'art brut, j'aime bien dans les peintures, les sculptures, mais je ne vais pas m'opposer.

M. DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine que le groupe ECOLO est pour l'art brut ?

ADOPTE à l'unanimité – 45^{ème} annexe

Entrée de Mme BLAZE = 42 présents

34^e objet : Réaménagement Place de l'Appart à Jemappes. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.421.064.CW

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, ce projet concerne l'aménagement d'un sentier de gazon, juste au milieu de la place de l'Appart qui s'appelle aussi la place de la Perche, pour information, à Jemappes. Il s'agit d'un quartier d'habitation à forte densité, ce qui me surprend dans ce dossier, c'est que cette place qui fait une trentaine de mètres sur une bonne cinquantaine, donc, c'est un grand rectangle, c'est que dans le projet, il est prévu à terme de clôturer complètement, en tous cas, cet espace qui est censé être un espace de convivialité. Sachant que c'est quand même un espace de forte densité où il n'y a pas forcément de circulation et de risque de conflit entre les personnes qui profiteront de l'espace et les véhicules, je me pose la question dans quelle mesure ces piquets qui sont prévus à terme n'entraveront pas la convivialité. J'ai une deuxième question. Il est dans le plan repris l'aménagement d'espaces pétanque et d'espaces de jeux pour les enfants. Comme de toute façon, l'ensemble du projet est prévu dans le cadre du participatif, est-ce que l'on a déjà un délai de savoir quand ces espaces de jeux seront installés et disponibles pour les enfants et pour les adultes, puisqu'il y a aussi des espaces pétanque.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je vous remercie. Je connais particulièrement bien cette place car au début de cette fabuleuse aventure politique, j'y tenais permanence et donc, je tenais une permanence sociale hebdomadaire. C'est dire si je connais le lieu ainsi que ses habitants. En réalité, la demande d'une certaine clôture est faite par les riverains eux-mêmes et notamment pour permettre aux enfants de pouvoir jouer dans l'espace sans courir de risques, de se retrouver sur le chemin. On peut apprécier ou pas mais ce n'est pas sans pertinence pour reprendre un exemple parisien que je connais la place des Vosges, par exemple, ou d'autres lieux, on trouve comme cela des endroits superbes qui sont clôturés, pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité. Pour ce qui concerne alors l'aménagement, il y a eu une initiative fort généreuse et qui portait vraiment d'un très très bon principe des responsables locaux du budget participatif. Et puis, une fois les travaux commencés, on s'est aperçu qu'il ne suffisait pas de prévoir là un espace pour les jeux d'enfants, un espace pour la pétanque et dire que l'on mettait de la pelouse simplement parce que le terrain est un terrain qui, dès qu'il pleut un peu, est extrêmement boueux et que sur cette place, il y a la ducasse, il y a la foire de la place de l'Appart qui est un moment important. On s'est aperçu que si on continuait à y aller de cette manière, on ne pouvait plus permettre aux caravanes et autres camions de venir s'installer pour tenir cette foire. Une fois que cette constatation fut faite, on a appelé à la rescousse – et je voudrais les remercier – les Services des Travaux. Et après une analyse, on s'est rendu compte que si l'on travaillait de la sorte, on condamnait la foire en ce compris la mise de chapiteaux

sur cette place. Or, c'est un moment convivial, important pour les habitants. Dès lors, on a demandé quelle est la solution technique ? La solution technique est de poser des dalles en béton alvéolées, c'est-à-dire que entre les alvéoles, l'herbe pousse et cela vous donne l'impression d'avoir un espace de pelouse mais, en réalité, en-dessous de cette pelouse, on a consolidé le sol, ce qui permet aux camions et aux baraques de foire de venir s'installer et de tenir cette foire de la place de l'Appart. Tout cela maintenant est entre les mains du Service des Travaux, Il y a une nouvelle programmation qui est réalisée et tout cela se fait en concertation permanente, on en est à la Xème réunion, et une de ces réunions, j'y suis allé moi-même, avec les riverains. Donc, cela prend un peu de temps. Mais, vraiment à cet endroit, peut-être plus qu'ailleurs, on essaie de répondre, oserais-je vous dire, à 100 % aux desiderata des citoyens du quartier. Voilà un peu l'évolution. Et là, tant les services techniques que les services du budget participatif ont essayé vraiment avec générosité de faire le maximum maximorum selon ce que demandaient les gens.

Mme BROHEE, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, serait-il possible d'envisager quand il y a des demandes émises par les citoyens que justement les PV de ces réunions soient associés aux dossiers pour que nous puissions aussi en prendre connaissance pour éviter des questions inutiles et des éclaircissements pour tout le monde. Je me pose quand même une question: à partir du moment où il doit y avoir la foire, il doit y avoir des camions qui doivent venir sur cette place, sachant que cette allée fait 3 m 50 à 4 mètres de large et que c'est clôturé tout autour, comment vont-ils passer ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tout cela est prévu. Franchement, moi je suis allé sur place, je vous assure. Non seulement, je connaissais le lieu pour les raisons que j'ai évoquées mais j'y suis allé il y a quelques semaines. Les Services des Travaux ont fait un travail complet avec une étude, des mesurages et je pense, objectivement, que l'on peut donner satisfaction aux riverains et laisser l'espace de jeux, l'espace pour les enfants et en même temps, permettre l'accès des camions et des baraquements. C'est vraiment le souhait des gens.

Mme BROHEE, Conseillère : Si tout le monde s'y retrouve, alors, d'accord.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est le budget participatif dans toute sa splendeur, c'est demandé et on essaie de le réaliser et on trouve une solution qui est la plus optimale possible. Moyennant ces explications, peut-on considérer que c'est O.K. ?

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

35^e objet : RAEC MONS - Construction de la tribune latérale gauche (côté marquoir).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/2004.SUB764.140.AS

Mme BROHEE, Conseillère : Je ne suis pas une anti-foot, je tiens à vous le signaler tout de suite, parce qu'on a tendance à émettre des conclusions hâtives par rapport à la sportivité. C'est un intérêt certain.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Si vous avez des solutions, pour marquer des goals et pour avoir de bons défenseurs, n'hésitez pas à nous donner quelques conseils.

Mme BROHEE, Conseillère : Je n'ai pas de solutions, je n'ai que des questions. En fait, en septembre 2003, j'étais intervenue pour demander si le Collège avait fixé une limite budgétaire que la Ville allait consacrer aux aménagements du Stade. A ce moment-là, vous m'aviez répondu, en septembre 2003 "Aujourd'hui, on est, du moins je l'espère, au bout des investissements nécessaires". Vous aviez conclu par : « Nous ferons le maximum pour rester dans les budgets actuels, sauf cas de force majeure ». Je suis encore intervenue en janvier 2004 suite à un amendement aux travaux du Stade. Puis, ici, on nous propose en fait la construction d'une tribune latérale pour un montant de 2.843.000 euros, à charge de la Ville, en partant du principe qu'on aura tous les subsides demandés, 1.137.500 euros. Alors, je me pose la question de savoir si ces travaux font partie des « aléas » du chantier et, si tel n'est pas le cas, est-ce qu'il y a encore beaucoup comme cela de choses qui sont envisagées pour que l'on puisse quand même avoir un idée de l'investissement total qui sera à charge de la Ville à la fin de cette mise en conformité ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, comme vous l'avez rappelé, nous avons respecté scrupuleusement nos engagements, nous avons vraiment limité aux maximum maximorum et fait preuve de beaucoup de détermination. D'ailleurs, certains collègues pourraient indiquer qu'à chaque poste et à chaque appel, nous sommes très durs et nous négocions et nous réduisons. Cette tribune latérale fait partie des obligations qui nous sont imposées par la Fédération et l'Intérieur, eu égard au fait que nous sommes une équipe en Division I. Je comprends parfaitement le sentiment qui vous anime, le mien n'est pas très éloigné du vôtre mais je répète aussi ce que j'ai dit ou ai dû dire, c'est clair que nous sommes dans une singulière situation, à moins de prendre la responsabilité de dire que nous refusons de mettre notre stade complètement en conformité et donc forcer notre Club à descendre de Division. Je n'ai pas physiquement d'autres solutions, le Collège n'a pas d'autres solutions que de vous proposer, tout en étant le plus sévère possible, de faire les investissements qui s'indiquent., mais toujours dans le cadre des limites que l'on s'impose à nous-mêmes. Voilà, Madame, le caractère le plus objectif possible.

Mme BROHEE, Conseillère : Est-ce que vous pouvez répondre à la question suivante. Est-ce que après la Tribune latérale gauche, on nous soumettra d'ici quelques mois la Tribune latérale droite ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je voudrais dire un mot quand même parce que j'aime bien l'ingéniosité mais ingénu à ce point-là Il y a eu une maquette qui a été présentée, il y a des plans qui existent, vous pouviez les consulter et l'ensemble qui a été imaginé par les Architectes montois est visible dans tout le stade montois et visible également dans le dossier de la Ville de Mons. C'était ce que vous posiez comme question. Vous savez les réponses puisque vous les voyez dans le dossier.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On n'a pas réussi à sponsoriser les ailes mais cela, on fera un Comité. Madame, j'imagine que ECOLO est contre tout en étant pour le sport et le foot ? C'est bien cela ?

M. VISEUR, Conseiller : On a toujours voté les travaux mais en essayant de freiner au maximum.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous comprends. Que fait-on ce cette fois-ci, que nous dites-vous ?

M. VISEUR, Conseiller : On vous dit OUI.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est un OUI « enthousiaste » ...

Mais, est-ce que je peux connaître la nature du OUI du CDH ?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller : Chaleureux

M. DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine qu'au MR quant au PS, quel est l'avis ? Je vous remercie.

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^{ème} annexe

36^{ème} objet : Fourniture et pose de faux-plafonds à la vitrine d'économie sociale à Jemappes
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/2004.832.171.CW

REMIS

77^{ème} objet : Travaux de marquage routiers. Exercice 2004. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004/423.065/DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^{ème} annexe

37^{ème} objet : Remploi de fonds à concurrence de 36.297,32 euros destiné à financer l'achat de matériel spécialisé pour le Service Incendie. Gestion financière Budget ext.6352

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^{ème} annexe

38° objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en septembre et octobre 2004 pour l'administration centrale. Gestion financière EXTR/CD0103

ADOPTE à l'unanimité – 50^{ème} annexe

39° objet : ASBL « ECOMONS ». Garantie d'un complément d'ouverture de crédit de 80.000 € auprès de Dexia Banque. Approbation. Gestion financière C/garant.ouv.crédit complém/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 51^{ème} annexe

40° objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2004.
Gestion financière MB2/2004

M. VISEUR, Conseiller : Je ne sais pas si Monsieur l'Echevin avait l'intention d'en faire une petite présentation ou pas ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, il en avait l'intention.

M. MILLER, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre, merci Chers Collègues. J'ai envie de répondre en présentant cette modification budgétaire, j'ai envie quand même de commencer par quelques mots de réponse à notre Collègue, Monsieur Jacquemin sur la situation financière de la Ville. Je crois que nous aurons longuement à en débattre lors de la présentation du budget 2005, budget que nous préparons activement avec mes Collègues du Collège. Comme le Bourgmestre l'a indiqué, c'est vrai que nous essayons de serrer au maximum nombre de postes budgétaires. Donc, nous aurons une discussion intéressante à ce moment-là. S'il est vrai que la situation financière de notre Ville demande beaucoup d'attention et beaucoup d'énergie de la part du Collège, la modification budgétaire que je vous présente aujourd'hui n'appelle guère de remarques. C'est un certain nombre de crédits qui sont ajustés. Cette modification budgétaire, c'est la deuxième; la première avait été présentée en avril dernier. Il s'agit encore une fois d'une opération blanche. Nous présentons une modification en équilibre au Service ordinaire. Nous avons, et cela a été souligné par le Réviseur d'entreprises, puisqu'il s'occupe de l'état des finances de la Ville, nous avons procédé à un ajustement des charges d'emprunts qui incombent à la Ville de Mons, ce qui a été une opération budgétaire ment intéressante. Par conséquent, nous avons pu constituer et cela figure dans la note qui a été remise, un certain nombre de provisions pour un montant important. Cette technique budgétaire des provisions nous a été vivement conseillée par le Réviseur d'entreprises et c'est cette technique que nous utilisons de plus en plus, avec cette fois-ci, un montant de 4.565.000 euros. La liste des provisions est d'ailleurs reprise dans la note qui est jointe au dossier. Vous avez des provisions pour

congés de fin de carrière et indemnités de rupture, pour un montant de 1.087.000 euros ; des provisions pour charges pensions – caisse locale : 1.539.000 euros ; provisions pour congés de fin de carrière et indemnités de rupture pour 1.087.000 euros ; prévisions pour le déficit hospitalier, je vais en redire deux mots, parce que je pense, Monsieur Viseur, que la question a été soulevée jeudi, nous prévoyons une provision de 600.000 euros et un élément très important: pour la première fois apparaît dans cette modification budgétaire que je vous présente, un montant de 250.000 euros provisionné pour préparer la candidature de notre Ville au titre de Capitale Européenne de la Culture. C'est un montant de 250.000 euros que nous entendons bien continuer à provisionner par la suite. Cette provision de 250.000 euros pour le Titre de Capitale Européenne de la Culture, je viens d'en parler, nous en discuterons lors du budget 2005. Un mot concernant le déficit hospitalier, déficit du CHU. La quote-part de la Ville de Mons dans l'apurement du déficit de l'Hôpital A. Paré pour l'exercice 2003, j'insiste sur l'année, s'élève à 772.045 euros, j'insiste sur le fait que c'est 2003, puisque vous vous souvenez que lors de la présentation du budget initial 2004, nous avons introduit un montant important résultant d'une aide Tonus pour solder les déficits des Hôpitaux jusque l'année budgétaire 2002. Ce qui signifie que cette année, avec la modification budgétaire qui est présentée, la Ville de Mons participe au solde du déficit d'Ambroise Paré pour un montant des 8.736.000 euros inscrits au budget initial + les 772.000 euros de cette modification budgétaire, ce qui représente un montant de 9.508.000 euros que vous retrouvez dans le document – page 45. Une question a également été posée concernant l'ISPH. En ce qui concerne l'ISPH, nous avons une augmentation de 100.000 euros qui est en fait, plutôt une adaptation objective des crédits, c'est-à-dire que lorsque nous avons rassemblé sur un seul crédit tout ce qui concernait la "suppression" des déchets communaux, nous avons laissé les crédits prévus et, malheureusement, l'augmentation n'avait pas été prévue. C'est la raison pour laquelle nous devons corriger de 100.000 euros. Quant à la majoration de 84.000 euros, elle finance le ramassage nocturne plus fréquent, dans l'intra muros, je crois que c'est une excellente chose puisque cela permet d'avoir une Ville propre. Je prendrai simplement par rapport à l'appréciation qui nous a été remise par le Réviseur d'entreprises, Monsieur JOARIS, je pointerai simplement l'un ou l'autre élément. Tout d'abord, Monsieur JOARIS constate que le résultat total à l'exercice propre n'est pas modifié puisque nous présentons une modification en équilibre. Je remarque également qu'il souligne que depuis l'instauration du Plan Tonus destiné à combler les charges du passé, nous avons mis l'accent dit, Monsieur JOARIS, sur la hauteur des créances irrécouvrables, je pense que vous l'avez

souligné également, Monsieur VISEUR, et nous avons insisté, dit Monsieur JOARIS, sur la nécessité d'en réduire l'importance, notamment par la prise en charge de non-valeurs. Et il constate : la Ville poursuit chaque année son assainissement, en ce sens, je crois que cela doit être lu comme un encouragement. En synthèse, Monsieur JOARIS conclut : « Les modifications telles que proposées prévoient une amélioration du résultat cumulé, malgré la constitution de provisions diverses pour un montant global de 4.565.000 euros ». Cela signifie que si l'état des finances de notre Ville est toujours interpellant, le Collège a l'honneur de présenter une modification budgétaire qui me semble être positive. Merci.

M. VISEUR, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Une modification budgétaire, c'est d'abord de la comptabilité, parce qu'il y a énormément de chiffres, de transferts de chiffres. Monsieur l'Echevin en a parlé, on inscrit des résultats de 2003, les droits constatés et les non-valeurs suite aux droits constatés, des provisions, la participation de la Province dans le déficit hospitalier, etc... C'est difficile, au travers de ces chiffres comptables, de trouver une ligne politique, je ne vais pas trop m'attacher quand même aux chiffres parce que je crois que beaucoup de modifications sont techniques. Sur la forme, je voudrais quand même demander une petite chose pour permettre justement peut-être plus facilement une lecture politique, c'est que dans les tableaux que l'on reçoit, on marque lorsqu'on en est à la deuxième modification budgétaire, qu'il y ait une colonne sur la première modification budgétaire, parce que cela permet de voir une continuité. Ici, on a l'ancien montant, mais l'ancien montant, c'est déjà le budget modifié. Si on avait le budget initial plus la modification 1 et la modification 2, cela serait peut-être un peu plus facile pour lire la ligne politique au travers du budget. Ceci, c'est sur la forme. Donc, dans le cadre de ce point, je vais faire une remarque et poser une question qui est plutôt une question d'actualité. Tout d'abord, c'est à propos des immondices. Si mes souvenirs sont bons, il y a déjà eu une modification budgétaire à propos du coût du ramassage des immondices, de tous les dépôts sauvages et du coût de l'incivilité d'un certain nombre de personnes que je ne qualifierai même pas de citoyen quand on dépose ses immondices un peu partout et je voudrais revenir avec une suggestion que j'avis déjà faite antérieurement qui est : quand la Ville nettoie une rue, une route, un passage, etc..., d'y apposer un panneau, une affiche qui dit que cela vient d'être nettoyé par la Ville et que cela a coûté autant. Je crois qu'il faut essayer d'avoir des éléments de persuasion pour ne pas toujours recommencer. Sinon, on nettoie un quartier et je vois bien, le mois d'après, que ce quartier est de nouveau sale, je ne dis pas que ce serait la panacée mais on peut au moins essayer de montrer aux gens que lorsque l'on nettoie, cela coûte quelque chose et que ceux qui salissent sont des gens qui

coûtent. Il faut essayer de faire rentrer cette logique-là dans la tête des gens. L'autre question que je vous voulais poser est une question que l'on pourrait d'ailleurs qualifier d'actualité s'il y avait des questions d'actualité, mais qui risque d'avoir évidemment d'avoir une incidence budgétaire, sinon, je ne la rattacherai pas à ce point-là. C'est la question de l'IOS. Il y a eu dans la presse, aujourd'hui, un article assez important sur la situation de l'IOS et les chiffres que nous avons déjà - en tant que ECOLO - annoncé une situation qui allait mal, les chiffres que nous voyons aujourd'hui sont réellement des chiffres catastrophiques. Plus de 8 millions de perte, 8 millions à rembourser, à renflouer pour l'ensemble des communes, c'est énorme. Or, je reviens sur l'intervention que j'avais faite dans le cadre du budget 2004, au sujet de l'IOS, parce que, à cette époque, on avait inscrit au budget 2004, un crédit de 99.000 euros alors que le Conseil d'Administration de l'IOS réclamait à la Ville de Mons pour sortir de l'IOS 296.000 euros ; cela fait une différence d'environ 200.000 euros. Ce n'est quand même pas quelque chose de négligeable 200.000 euros, surtout qu'il y a aussi la question de fond qui est de savoir si Mons étant engagée dans une Intercommunale peut unilatéralement se désengager et si oui, à quel prix ? Cela c'était la situation au moment où l'on a parlé du budget 2004 et vous m'aviez fait, à ce moment-là, une réponse qui m'avait étonné, d'ailleurs, vous avez dit pour ce qui est de l'IOS, je n'ai pas les mêmes informations que vous, je vais un peu investiguer. Presque un an plus tard, je suppose que vous avez pu investiguer, j'aimerais bien qu'aujourd'hui vous puissiez faire l'état de la situation à propos du litige ou de ce que je crois être un litige, entre l'IOS et la Ville de Mons et l'incident budgétaire que cela risque d'avoir. Vous le savez, Madame JUNGST était intervenue assez longuement là-dessus au moment où il a fallu voter de rejoindre l'IOS, nous étions opposé parce que la motivation nous semblait tout à fait mauvaise. Aujourd'hui encore, on est tenté de vous dire mais que diable êtes-vous allé faire dans cette galère. Mais, enfin, cette galère risque de coûter cher à la Ville et au moins que l'on puisse voir le plus clair possible sur les chiffres et sur l'implication que cela a budgétairement, je dirai presque philosophiquement au niveau de notre région et un conflit entre une Intercommunale et la Ville principale. Merci beaucoup.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avec l'accord de Monsieur l'Echevin, nous nous sommes concertés pour les colonnes et il est d'accord qu'à l'avenir, il en soit ainsi. Voilà, vous avez déjà obtenu satisfaction non négligeable. Pour ce qui concerne les déchets, les immondices, vous avez raison. Il y a déjà un travail réalisé par les ouvriers qui mettent dans les boîtes aux lettres un document qui dit, on est passé, etc.... Peut-être que l'on peut améliorer,

comme d'ailleurs, nous avons l'intention de recibler certains immeubles pour améliorer la situation et j'y reviens dans un instant et aussi, refaire une campagne beaucoup plus large, à la fois sur le tri et à la nécessité de maintenir la Ville dans un état de propreté. Nous avons constaté ceci c'est que la meilleure maîtrise de l'ISPH porte ses fruits, ainsi d'ailleurs le fait que l'on ait modifié certaines tournées, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons des modifications budgétaires aussi puisque vous le savez, pour la Grand-Place, nous avons dû trouver une modalité particulière parce que mettre comme on le fait par ailleurs les immondices vers 5-6 heures, avec, à la bonne saison, les restaurateurs, les gens sur les terrasses, enfin, c'était quelque chose de compliqué. Alors, qu'avons-nous constaté ? Tout d'abord, la Ville et dans toutes les communes, la situation est nettement meilleure, elle n'est pas parfaite, loin s'en faut mais elle s'est améliorée. Deuxièmement, c'est vrai qu'il y a encore trop d'incivilité. Troisièmement, on a pu constater que dans les immeubles à logements multiples, il y avait vraiment de grandes difficultés. On a le sentiment que les locataires de ces immeubles, le week-end, semblent quitter ces immeubles et ont un acte qui est de se débarrasser de tous les déchets dans des sacs Delhaize et autres et on met cela soit devant chez soi soit d'une manière plus hypocrite à quelques maisons de là. Nous avons recensé l'ensemble des propriétaires d'immeubles à logements multiples et nous menons une action spécifique en leur demandant de contribuer à l'effort de la Ville pour qu'ils persuadent et qu'ils sensibilisent verbalement chacun des locataires. Parallèlement à cela, nous allons mener une campagne aussi à la fois d'affichage et de mise dans les boîtes aux lettres d'informations. La situation nous inquiète et à un moment donné, faudra-t-il peut-être sanctionner. Déjà aujourd'hui, quand on peut saisir les personnes, elles sont sanctionnées. Mais, nous discutons et je ne vous cacherai pas cette situation, nous discutons avec la Police, pour mettre au point une technique de surveillance, car je suis fatigué de constater cela et donc, nous mettrons un service de surveillance spécial pour pouvoir réprimer des personnes qui agissent de la sorte, c'est-à-dire, se débarrasser de leurs détritiques soit dans des sacs non conformes soit à des moments qui ne sont pas ceux réglementés par l'Administration communale et l'ISPH. On va donc se montrer encore une fois, on fait une campagne de sensibilisation mais nous pourrions aller jusqu'à être désagréables à l'égard de ces personnes qui font preuve de peu de respect des autres. Pour ce qui concerne l'IOS, je partage avec vous certaines déceptions. Initialement, quoiqu'on ait pu dire, l'espérance du Collège était de progressivement avancer avec l'IOS et nous avons en tête, notamment, des questions liées aux infrastructures de l'accueil de la Petite Enfance, les Crèches, et autres, c'était au début de

législature l'idée que nous avons. Heureusement, je pense dans notre attitude que nous avons été prudents, nous avons demandé un poste d'observateur. Aujourd'hui, c'est vrai, je le reconnais, il y a un litige. C'est désagréable, mais bon, des litiges, il y en a beaucoup. L'IOS, pour des raisons internes, réclame des montants importants, la Ville conteste et nous sommes dans une discussion, j'espère que celle-ci pourra se clôturer honorablement mais je dirai que cela fait partie du tout-venant des relations un peu comme un couple qui s'aime et qui s'adore, et puis, à un moment donné, les choses tournent mal et cela ne s'arrange pas tout de suite. Donc, ici, voilà, cela ne s'est pas arrangé à l'amiable tout de suite mais je ne désespère pas que les choses puissent s'arranger dans un avenir raisonnable. Fort de toutes ces explications, est-ce que l'on peut

M. VISEUR, Conseiller : S'il vous plaît, j'ai cité des montants, c'est bien ceux-là qui sont en litige ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est juste.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant (service ordinaire):

35 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
7 ABSTENTION : MM. HAMAIDE, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, MM. VISEUR, LECOCQ.

ADOPTE – 52^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant (service extraordinaire) :

35 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
7 ABSTENTION : MM. HAMAIDE, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, MM. VISEUR, LECOCQ.

ADOPTE – 53^{ème} annexe

41^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE. Approbation des modifications budgétaires à intervenir aux budgets généraux des recettes et des dépenses – exercice 2003

a) Saint-Denis en Brocqueroie à Obourg-Saint-Denis Gestion financière 79011

ADOPTE à l'unanimité – 54^{ème} annexe

- b) Sainte-Barbe à Flénu Gestion financière 79019

ADOPTE à l'unanimité – 55^{ème} annexe

42° objet : FABRIQUES D'ÉGLISE : Approbation des comptes généraux des recettes et des dépenses – exercice 2003

- a) Saint-Brice à Nouvelles Gestion financière 79023

ADOPTE à l'unanimité – 56^{ème} annexe

- b) Saint-Vincent à Mesvin Gestion financière 79022

ADOPTE à l'unanimité – 57^{ème} annexe

- c) Sainte-Barbe à Flénu Gestion financière 79019

ADOPTE à l'unanimité – 58^{ème} annexe

- d) Saint-Martin à Havré Gestion financière 79017

ADOPTE à l'unanimité – 59^{ème} annexe

- e) Saint-Martin à Harveng. Gestion financière 79016

ADOPTE à l'unanimité – 60^{ème} annexe

43° objet : FABRIQUES D'ÉGLISE. Approbation des modifications budgétaires à intervenir aux budgets généraux des recettes et des dépenses – exercice 2004

- a) Sainte-Waudru à Ciply – Modification budgétaire n° 1. Gestion financière 79009

ADOPTE à l'unanimité – 61^{ème} annexe

- b) Sainte-Waudru à Ciply – Modification budgétaire n° 2. Gestion financière 79009

ADOPTE à l'unanimité – 62^{ème} annexe

- c) Sainte-Vierge à Nimy. Modification budgétaire n° 1. Gestion financière 79012

ADOPTE à l'unanimité – 63^{ème} annexe

- d) Saint-Vincent à Mesvin. Modification budgétaire n° 1. Gestion financière 79022

ADOPTE à l'unanimité – 64^{ème} annexe

44° objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Mons – 23e Division (Flénu) sentier des Vaches, cadastrée section B n° 143 W5 d'une contenance mesurée de 63 ares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 65^{ème} annexe

45° objet : Immeuble sis à Mons, rue Lamir, n° 13 – suppression d’une servitude de passage. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l’unanimité – 66^{ème} annexe

46° objet : Aliénation de l’emplacement de stationnement n°86 dans le parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l’unanimité – 67^{ème} annexe

47° objet : Quartier de la rue du Travail proche de l’arsenal. Proposition d’élaboration d’un P.C.A. dérogatoire au plan de secteur. Urbanisme UR 2004

ADOPTÉ à l’unanimité – 68^{ème} annexe

48° objet : Mise à jour du Plan de Localisation Informatique (P.L.I.). Approbation du mode de passation du marché et des conditions de ce marché. Urbanisme UR 2004

ADOPTÉ à l’unanimité – 69^{ème} annexe

49° objet : ASBL « Plaza Art – Centre de Diffusion Cinématographique de Mons ». Budget de l’exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003/062/ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 70^{ème} annexe

50° objet : ASBL « Plaza Art – Centre de Diffusion Cinématographique de Mons ». Compte et bilan de l’exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/C2003/017/ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 71^{ème} annexe

51° objet : ASBL « Plaza Art – Centre de Diffusion Cinématographique de Mons ». Budget de l’exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/B2004/022/ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 72^{ème} annexe

52° objet : ASBL « Les Amis des Musées de Mons » - Compte de l’exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/C2003/013/ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 73^{ème} annexe

53° objet : ASBL « Les Amis des Musées de Mons » - Budget de l’exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/B2004/20/ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 74^{ème} annexe

54° objet : ASBL « O.R.C.W. » Compte et bilan de l’exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/C2003/015/ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 75^{ème} annexe

55° objet : ASBL « C.C.R.M. ». Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation
Gestion financière C/C2001/090/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 76^{ème} annexe

56° objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (2 projecteurs SVGA)
pour Monsformations – Institut de Promotion sociale. Approbation du projet et mode de
passation du marché. 8^e 2^e BD/CuCh/BE/2004/IPS4

ADOPTÉ à l'unanimité – 77^{ème} annexe

57° objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique destiné aux écoles
fondamentales – Modification du cahier spécial des charges. 8^e 1^e E/2004/BD/kl4

ADOPTÉ à l'unanimité – 78^{ème} annexe

58° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Ouverture de classes maternelles au 1.10.2004 8e/1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 79^{ème} annexe

b) Fermeture de classes maternelles au 1.10.2004. 8e/1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 80^{ème} annexe

c) Ouverture de classes primaires 2004/2005. 8e/1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 81^{ème} annexe

d) Fermeture de classes primaires 2004/2005. 8e/1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 82^{ème} annexe

19° objet : Remplacement des feux tricolores à Flénu. Approbation du projet et
détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.423.069.ID

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je me suis renseigné, les feux tricolores. La question est de
savoir ou bien on les remplace maintenant dans le cadre des budgets prévus tel quel et cela
nous pouvons le faire, ou bien alors, il faut postposer avec une augmentation soit de l'ordre
évoquée soit peut-être un peu moins, cela nous pourrions encore examiner. Mais ce qui
coûte cher, c'est l'installation électrique, les boîtiers spéciaux et les câbles nouveaux qu'il
faut tirer. Donc, nous avons le choix soit de postposer alors en réinscrivant et en laissant la
situation perdurer telle qu'elle ou bien on avance ; moi, la proposition que je vous fait est
la suivante : « approuvons le 19, mettons à profit la semaine qui vient pour savoir si on ne

peut pas baisser le coût d'une modification qui permettrait justement l'utilisation de feux tricolores sonores. Si nous pouvons raisonnablement baisser le coût, permettez au Collège de faire un avenant que nous ratifierions. Peut-on avancer comme cela ?

M. VISEUR, Conseiller : C'est difficile de dire non parce que si les feux ne marchent plus ou marchent mal, effectivement, il y a une nécessité mais je ne n'arrive toujours pas à comprendre comment, techniquement, il soit si difficile de sonoriser un feu avec des montants de cet ordre-là. On va marcher comme vous le proposez.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre avec beaucoup de précisions.

L'armoire de commande, avec appel SMS pour le dépannage, coûte à peu près 6.000 euros hors TVA, le bouton poussoir acoustique avec vibreur coûte 7.000 euros hors TVA, la pose, etc... il y en a pour 500 euros plus les câbles. Je n'invente rien, que voulez-vous que je vous dise ?

M. VISEUR, Conseiller : On n'avait pas en doute ce qu'il y a sur le fax, mais vous-même, vous trouvez ces montants-là

M. DIRUPO, Conseiller : C'est pour cela que j'essaie donc, nous vivons avec un idéal partagé, mais on doit bien faire avec le réel, et dans le champ du réel et du possible, pour éviter de laisser la situation telle qu'elle, je vous propose une solution qui est : 1) on approuve 2) si on peut en diminuer le coût, on le fera avec ce bouton sonore et on fera un amendement, le Collège assure ses responsabilités et on ratifierait. Cela va ? OK

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^{ème} annexe

QUESTIONS DE Mme JUNGST, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, on a eu l'occasion déjà d'en parler par rapport à la Place de Jemappes qui vous tient tellement à cœur et où il aura des jeux d'enfants. Ici, en fait, cette question concerne la place de Saint-Symphorien où en fait, les citoyens et les habitants de cette localité sont étonnés et posent régulièrement des questions quant à l'aire de jeux des enfants qui a été enlevée de cette place pour des raisons de travaux. En fait, l'importance de tels lieux dans nos quartiers pour encourager des liens sociaux, ce constat, je pense, est partagé par l'ensemble des membres du Conseil et il nous semble important, aujourd'hui, de veiller à ce que ce type d'espace public soit le plus rapidement possible réaménagé. Ce que je voudrais savoir en fait, en gros, quand est-ce que les jeux d'enfants et le réaménagement va avoir lieu et plus largement, je souhaite aussi connaître les causes de cette disparition, puisque cela fait quand même un moment que cela dure et aussi, obtenir un état des lieux concernant la présence de ce type d'installation dans les différents quartiers de la Ville ainsi que les projets en cours. Je terminerai en vous demandant de préciser les mesures prises pour

associer au mieux les riverains concernés par ce type de désagréments, parce que je pense qu'à Saint-Symphorien, en tous les cas, même si ce n'est pas une zone prioritaire au niveau du budget participatif, et de la consultation des citoyens, il semble que manifestement, que les gens n'ont pas été informés de ce qui se passait. Merci.

Mme CRUVEILLER, Echevine : Madame la Conseillère, tout comme vous le Collège accorde une grande importance au rôle social de nos aires de jeux et également, à la sécurité de ces installations. C'est pourquoi, suite à l'Arrêté Royal du 28 mars 2001 relatif à l'exploitation des aires de jeux, interdisant d'exploiter une aire de jeux non conforme à l'obligation générale de sécurité et obligeant les exploitants à procéder à une analyse de risques, aux mesures de sécurité à prendre, et à élaborer un schéma d'inspection du contrôle régulier. Le Collège, en sa séance du 27 septembre 2002, a désigné la Société AIB-VINCOTTE pour faire l'analyse des risques. Quant aux mesures de sécurité à prendre, la situation étant catastrophique, le Collège, en sa séance du 10 décembre 2003, a chargé le Service des Travaux de démonter tous les modules de jeux non conformes ou impossibles de remettre en état ou trop coûteux à remettre en état, soit 75 aires de jeux où 177 modules ont été inspectés. 93 ont été retirés, soit 53 %. Il a été ensuite procédé à l'installation d'une structure de contrôle. Par ailleurs, en sa séance du 22 septembre 2004, le Collège a décidé de solliciter les subsides de la Région Wallonne pour le renouvellement des équipements d'aires de jeux, dès que le dossier sera approuvé par le Conseil Communal et d'inscrire un crédit de 270.000 euros au budget extraordinaire de 2005, dans la partie dossier en attente de subsides. Sur le budget ordinaire de 2003, des modules de jeux ont été achetés pour l'école des Arquebusiers et l'école de la rue à Charrettes à Flénu, en accord avec les Comités de parents d'élèves. Suite à une demande du Comité de quartiers de l'arsenal à Cuesmes et de Villers-Saint-Ghislain, nous avons commandé des modules de jeux sur le budget 2004. En ce qui concerne les projets, nous aurons la possibilité de remplacer 25 aires de jeux, soit 65 modules dont 5 seront affectés pour la Place de Saint-Symphorien. Il va sans dire que l'installation se fera en concertation avec les Comités des quartiers concernés. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Interpellation de M. COLLETTE, Conseiller.

Monsieur COLLETTE, vous avez la parole.

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. Je me rends compte que j'aborde une nouvelle fois une problématique sensible et délicate, et je dirai même parfois périlleuse qui est celle des Gens du Voyage, des Nomades qu'ils soient Nomades ou Sédentaires d'ailleurs puisque le problème se pose en ses termes. Il y a peut-

être une double raison d'interpeller aujourd'hui sur la question peut-être pour avoir une actualisation des propos que vous avez tenus il y a quelques mois sur les projets du Collège. Ensuite, parce que, sauf erreur de ma part, c'est qu'il y a exactement 20 ans qu'après 4 années de discussions et de négociations, que cela soit avec les riverains ou que cela soit avec les Nomades qui occupaient, à l'époque, le site du carrefour de la Violette à Maisières, la Ville de Mons a pu s'enorgueillir d'être une Ville pilote pour l'aménagement d'un site d'accueil des Gens du Voyage. La deuxième raison de cette interpellation vient de ce qu'il y a un mois, une opération policière, sans précédent, a eu lieu sur le site de Ghlin avec beaucoup de fermeté. La Ville de Mons et tout le chef de sa Police a décidé de mettre fin à une situation de non-droit qui avait cours dans le site de Ghlin – Bois Brûlé. La problématique est évidemment relancée parce que les échos qui ont été donnés dans la presse laissaient penser que peut-être des solutions allaient intervenir et qu'il y aurait soit une sédentarisation définitive des gens, des citoyens montois qui occupent depuis 20 ans le site du Camp du Bois Brûlé et peut-être une ouverture dans la perspective d'une reprise de ses installations pour l'accueil, je vais dire des Nomades/Nomades, pour faire la différence par rapport aux Nomades sédentaires qui sont les occupants actuels du site. Mais, en même temps, il y a effectivement des informations qui inquiètent la population et cela a toujours inquiété, la différence a toujours fait peur. Il y a des informations qui courent sur le choix du site autre que celui de Ghlin. A priori, je vais dire, le scénario de délocalisation des habitants de Ghlin vers des logements sociaux qui étaient annoncés par la presse suite à la fameuse opération policière du 21 octobre 04 apparaissait un scénario séduisant mais, à première vue, irréaliste, parce que même si ces gens sont sédentarisés à cet endroit depuis 20 ans, je dirai, qu'à priori, leur sédentarisation ne modifie rien de leurs habitudes culturelles, c'est-à-dire qu'il faut que même s'ils restent en place, ils soient dans une maison mobile, parce que c'est leur vie, et ils ne peuvent pas se trouver entre quatre murs, ils doivent être prêts à partir du jour au lendemain, même s'il y a vingt ans que le départ est différé. Il semble aussi que lorsque ce départ et ce rangement, entre guillemets, a été annoncé après l'opération d'octobre 2004, cela ne résulte que d'un souhait voire d'un rêve, voire d'une volonté politique, mais certainement pas du résultat d'une concertation entre les intéressés et le pouvoir communal et il semble aussi que l'utilisation des médiations existantes sur cette problématique particulière, parce que ce sont des gens, effectivement, qui ne parlent pas nécessairement le même langage que nous, que ces médiations pourtant existantes n'ont pas été utilisées. Et puis, on entend finalement aussi des reproches qui viennent de communiqués de presse, de personnes qui sont prétendument

aptes à parler au nom des Nomades sédentaires du Bois Brûlé à Ghlin, de dire que la Ville avait pris des engagements qui n'avaient pas été respectés. Les engagements portaient notamment sur une série d'équipements individuels comme en bénéficient, en réalité, les forains qui viennent s'installer pour la ducasse, pour la foire d'automne. Ils ont chacun une borne électrique, un compteur à eau, un col de cygne, comme on appelle cela alors que, manifestement, ce n'était pas le cas au Bois Brûlé. Finalement, au lieu de s'éclaircir, la problématique semble encore plus confuse et c'est la raison de mon interpellation avec la possibilité d'envisager des suggestions. Il semble nécessaire, voire même indispensable, de dépolluer le site de Ghlin, parce que tous les usagers de l'autoroute ont vu, à d'innombrables reprises, des fumées, des brûlages de pneus, tout le monde sait que le sous-sol est infesté d'hydrocarbure qui est abandonné là-bas lors de l'entretien des véhicules. Mais, finalement, si l'on essayait d'aller un peu plus loin en se disant, c'est deux familles qui représentent 30 ménages, 80 personnes qui sont en réalité, des Nomades autochtones montois, citoyens, je pense qu'ils ont d'ailleurs une inscription, ils peuvent même voter à Mons et qui choisissent une forme de vie attachée à leur culture même si elle est devenue utopique et n'est plus concrétisée aujourd'hui, c'est la première problématique. Ne pourrait-on pas, puisque ces gens sont entrés dans le paysage montois depuis 20 ans, se dire, si on prenait à bras le corps l'équipement d'un quartier pour ces gens où ils pourraient se sédentariser avec un minimum de confort, un minimum d'équipement en les responsabilisant, vous allez me dire c'était déjà le cas en 1984 lorsque l'on a fait signer les conventions à ces gens, mais en les responsabilisant et en leur montrant que la Ville prend ses responsabilités. Puis, le déplacement se ferait non pas dans des logements sociaux dans lesquels ils ne se voient manifestement pas habiter. Donc, ce déménagement se faisant vers un site que l'on aurait choisi en commun, à ce moment-là, le site de Ghlin après dépollution pourrait redevenir le site d'accueil des "vrais Gens du Voyage », c'est-à-dire des Nomades /Nomades qui sont effectivement sur la route, à l'étape et qui permettrait de mettre en œuvre un Règlement, je vais dire, à la fois généreux et prudent que nous avons adopté tout au début de la mandature, pour l'accueil des itinérants qui, aujourd'hui, doit rester lettre morte, parce que nous n'avons pas les capacités physiques, techniques, pour accueillir les Gens du Voyage et qu'en définitive, si on n'agit pas, on va se retrouver avec une situation qui était celle d'avant 1984, c'est-à-dire celle de 1980 où il va y avoir des installations sauvages, à gauche et à droite du territoire de Mons, ce qui ne correspond pas aux objectifs qu'on s'est donnés et je vais dire à rassurer la population. Voilà, moi j'expose ça comme ça et je crois que le Collège a certainement longuement discuté de ces questions

et je pense qu'il faut les aborder dans la transparence pour que les citoyens montois et les intéressés aussi connaissent le sort qui sera le leur. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Permettez-moi de scinder deux problèmes ou deux réalités, celles d'abord que vous appelez les nomades sédentarisés et puis les gens du voyage et un préliminaire. Le préliminaire, c'est que nous n'acceptons pas – et à titre personnel, je n'accepterai jamais – que sur le territoire de Mons-Quévy, il puisse y avoir un seul mètre carré de non-droit, et chaque citoyen jouit de tous les droits et est tenu par des obligations, et que nous entendons être d'une fermeté sans faille à cet égard. Il ne peut y avoir un seul endroit qui serait un endroit où les policiers ne peuvent se rendre sans être accueillis d'une manière inacceptable à jets de projectiles ou d'autres armes blanches et avec des difficultés sans nom. Pour revenir sur ce lieu, je vous passe le détail d'un certain nombre de faits patentés relatés par la Police depuis pas mal de temps. On trouve sur ce site des véhicules volés et des véhicules qu'on démonte, des véhicules dont on voit qu'un certain nombre d'éléments sont évacués, on trouve là des camions de dépannage et autres véhicules. Vous y conviendrez que tout cela est absolument indispensable pour les personnes sédentarisées, notamment les camions de dépannage et certainement un moyen de locomotion naturelle pour des personnes du voyage sédentarisé à Ghlin. En effet, comme la presse l'a relaté, le 21 octobre 2004, il y a eu une opération à la demande de plusieurs magistrats instructeurs. Comme on l'a indiqué, 200 policiers ont investi les lieux, ainsi que d'autres endroits d'ailleurs de l'entité et, vous pouvez l'imaginer, si les magistrats instructeurs ont décidé de mener une opération d'une telle ampleur, ce n'est pas parce que ces magistrats avaient des loisirs et souhaitaient simplement tester quelque chose. J'imagine, sans en connaître la teneur, que les magistrats avaient certainement des éléments d'une gravité telle que ça imposait une vérification par un nombre aussi important de policiers. Ce que je crois savoir, c'est qu'on a trouvé sur ce site des véhicules volés de toute nature, camions, quads, scooters, motos et on me dit, si j'en crois la presse, que des armes ont également été saisies, qu'il y a eu notamment des perquisitions, et la privation de liberté de sept personnes, dont quatre ont été placés sous mandat d'arrêt. Par ailleurs, d'autres personnes sont recherchées activement. La Police de l'Environnement a accompagné les enquêteurs et constate dans son rapport qui nous a été remis et je lis : "La majeure partie des déchets étant des éléments de voitures nous porte à croire qu'il y a tellement de voitures sur ce site et ce, sans aucune préoccupation vis-à-vis de l'environnement, l'état du sol nous conduit à supposer que le sol est contaminé par des hydrocarbures". Il y aura d'ailleurs six prélèvements pour confirmer cette hypothèse et

déposés dans un laboratoire agréé. "En ce qui concerne l'éco-diagnostic, il est alarmant: l'émission de substances dangereuses et autres dans le sol, qui ont été détectées et sont persistantes avec risques présumés pour la santé humaine". En conclusion, la situation sur place laisse penser qu'une partie de ces polluants a été absorbée par le sol. On constate aussi de nombreuses infractions en matière d'urbanisme. D'ailleurs, des services "fraude" de certaines compagnies ont également constaté des infractions. Par ailleurs, comme vous l'avez rappelé, le 1^{er} mars 1984, il y a eu un règlement que cet honorable Conseil a voté. Dans ce règlement relatif au campement de Ghlin, l'article 4 dit qu'aucun objet réputé dangereux ne peut être introduit sur le terrain, il est indiqué aussi que les armes sont absolument proscrites, il est interdit de procéder par le feu à la destruction de pneus. Article 6: "Tout occupant doit veiller à tenir les lieux et la chose dans un parfait état de propreté, toute nuisance à la sécurité, l'ordre et à la tranquillité sera scrupuleusement évité, nul ne peut incommoder autrui". Article 10: "Tout dépôt ainsi que tout accident doit être signalé sans délai aux autorités". Article 15: "Sans préjudice des peines prévues par d'autres dispositions légales ou réglementaires, les contrevenants au règlement seront expulsés par la Police hors du territoire de la Ville de Mons". Nous avons déjà, le 23 juin, anticipant un peu les événements, prévu d'assainir le site. Nous avons essayé d'ailleurs avec dialogue, il y a eu des réunions et Madame l'Echevine y est allée, et le moins que l'on puisse dire c'est que la décision du Collège n'a pas pu être suivie des effets escomptés. Quand vous constatez tout cela, aujourd'hui, Monsieur le Conseiller, force nous est faite et surtout à votre serviteur, de prendre des décisions. Peut-on laisser des êtres humains dans un lieu dont on connaît l'état et dont le niveau de pollution est celui que je viens de décrire? Peut-on, sans agir, laisser cette situation alors que, comme je viens de le lire par rapport au règlement de 1984, le moins que l'on puisse dire c'est que les infractions sont tout à fait constatées. La réponse est "non"! Et je pense que nous devons prendre nos responsabilités et nos responsabilités consistent à dire à ces personnes qu'elles doivent quitter ce lieu. Alors, je comprends qu'elles ont pris l'habitude de vivre au départ de caravanes. C'est clair qu'il est impossible à l'autorité communale de leur offrir d'autres caravanes! Vous n'imaginez quand même pas que nous allons nous aventurer dans l'achat de X caravanes pour pouvoir reloger ces personnes! Avec tout le respect et toute la compréhension dont on peut faire preuve, nous sommes bien forcés dans l'immédiat en attendant d'autres solutions de faire avec les dispositions et les moyens que nous avons. 1) Il faut que ce site redevienne un site sous l'autorité par le contrôle des forces de l'ordre de la Ville et ce site est pollué, ces gens, pour leur propre sauvegarde, doivent quitter ce site. La seule solution

qui nous est actuellement possible, avec grande difficulté d'ailleurs, c'est de proposer, à chacune des familles concernées, un logement social. Voilà, l'ordre de la faisabilité actuelle pour résoudre un problème aigu patenté. Et donc il me semble que nous agissons avec beaucoup d'humanité, un, nous les extrayons d'un lieu où ils ne peuvent plus rester pour leur propre sauvegarde et deux, nous proposons ce que nous avons et nous faisons avec ce que nous avons. Point 1. Maintenant, trouver un autre site pour les gens du voyage. J'avais cru que sous la précédente législature, il avait été admis que le site de l'Héribus eut pu convenir. Force est de constater que ce site ne semble pas convenir et les contestations sont nombreuses notamment de la part des riverains concernés. Le Collège, le MET, la Police recherchent, depuis trois ans, un site. Je pense d'ailleurs et je peux m'exprimer au nom du Collège que nous serions indignes si nous n'étions pas en mesure d'accueillir décentement les gens du voyage. Ces gens, on peut porter tous les jugements que l'on veut, sont des êtres humains comme les autres et nous devons tenter de trouver une solution. Nous avons pensé, et nous restons dans une hypothèse d'examen sans aller au-delà, que l'on avait trouvé un terrain le long de l'autoroute. Il eut suffi que l'on dise qu'on pouvait examiner cette situation pour que les pétitions fleurissent. Personne n'accepte d'accueillir à X centaines de mètres de chez lui ces personnes. Mais bon sang, oui ou non a-t-on la force et la dignité et la capacité de les accueillir? Nous plaidons, nous le Collège, et j'imagine une grande majorité du Conseil communal, si pas l'unanimité, pour qu'on trouve une solution dans un dialogue avec des riverains concernés et donc, nous continuons à rechercher un lieu. Est-ce que ce lieu peut être le site de Ghlin dépollué? Peut-être, mais il faut voir le coût de la dépollution. C'est clair que si ce terrain est pollué à une certaine profondeur, le coût sera exorbitant et qu'on aura peut-être intérêt à céder ce terrain, ne serait-ce que pour en faire une pelouse. Mais si c'est bon marché et si la dépollution est faisable, nous pouvons l'examiner. Est-ce que nous ne pouvons pas essayer de trouver un autre terrain, c'est ce que nous recherchons, et on espère en y mettant un maximum maximorum de bonne volonté, qu'on finira par trouver quelque chose, qui ne sera pas la solution idéale mais qui sera optimale, qui permettra de rassurer les riverains concernés mais qui permettra également d'accueillir les gens du passage. Voilà un peu où en est la situation et très sincèrement, Monsieur le Conseiller, je comprends ce que vous dites, on ne peut quand même pas faire le procès au Collège de la non-humanité. Je peux vous dire que c'est un sujet qui nous préoccupe en permanence mais, là aussi comme tout à l'heure, nous faisons avec des réalités qui sont des réalités d'une très, très grande complexité et le

comportement de chacun d'entre nous est un comportement qui mérite une analyse parfois critique. Mais vous avez droit à la réplique, bien entendu.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je ne fais absolument pas le procès du Collège, je ne reproche pas l'inhumanité du Collège et, effectivement, c'est vrai que c'était par décision de justice puisque les magistrats instructeurs sont des juges qui rendent des ordonnances, qui prennent des jugements qu'il faut exécuter, que la visite domiciliaire de Ghlin a été effectuée le 21 octobre 2004. Je n'ai pas été plus loin, si j'ai reposé la question, parce que, effectivement, il y avait une actualisation suite à cette question et la question se posait de savoir connaissant les habitudes de ces gens s'il était raisonnablement envisageable que l'on puisse, même à titre provisoire, les transférer d'un camp en plein air vers un bâtiment fermé, sachant de toute façon que c'étaient les tours de SORELOBO dont la déconstruction est programmée qui devaient leur être affectées, et c'est la raison pour laquelle j'ai introduit une petite suggestion qui a simplement le mérite d'exister, qui peut être soumise à discussion avec ces gens, avec ceux qui ont respecté les règles du jeu, puisqu'il y avait un règlement qui a été adopté, signé par eux, est-ce que ceux qui ont respecté les règles du jeu ne doivent pas être sanctionnés, il n'y a pas moyen de trouver la localisation d'un terrain où on va les transférer mais comme sédentaires, c'est-à-dire qu'on leur donne un petit quartier sur lequel ils vont installer leurs caravanes, je ne dis absolument pas que la Ville de Mons doive leur payer leurs caravanes à quiconque, ils ont leurs caravanes, mais une dalle de béton, un robinet, une prise de courant, c'est finalement ça qu'on leur demande, un camping où on ne va pas leur demander nécessairement de se soumettre à la promiscuité des affreux touristes qui sont à côté du Waux-Hall. Ça c'était la première problématique et la deuxième est la problématique de la solution de l'accueil des gens du voyage parce qu'à partir du moment où après 4 ans de discussion, après avoir amorti les résistances des riverains, on est finalement tombé d'accord et finalement on s'habitue à ce que le site de Ghlin soit un site qui est occupé par les gens du voyage sédentarisés ou pas, mais profitons de cette aubaine. Il y en a qui sont en phase d'intégration au paysage et que l'on pourrait déplacer sans difficulté puisqu'il faut les déplacer pour des raisons de salubrité, le nouveau site le remettre à disposition des véritables voyageurs. C'était là le sens de la suggestion, ce n'était pas un procès que je fais au Collège, c'est une contribution à une discussion transparente de cette problématique.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez le dernier mot et vous l'aurez encore dans une seconde. Je voudrais simplement apporter un complément. J'imagine que vous vous êtes rendu sur place. On appelle "caravane" ce qui n'est plus aujourd'hui une caravane, parce

qu'il y a la "caravane de base" et puis on a rajouté une "rawette", une pièce, et donc, tout ça a un caractère quasiment d'un immeuble fixe, vous voyez, et donc, les réduire à une caravane transportable, les Services des Travaux sont allés sur place, il n'y a quasiment rien de transportable, il faut reconstruire. Mais vous n'imaginez pas qu'on va reconstruire d'une manière précaire la situation. Si c'était des caravanes genre caravanes des forains, où il faudrait trouver, en dispersant les personnes, un ou l'autre endroit, on est encore disposé à chercher, mais dans l'immédiat, on formule une proposition en fonction de ce que peut faire la SORELOBO et il faut rendre d'ailleurs hommage à la SORELOBO parce que dans la circonstance actuelle avec la déconstruction d'un certain nombre d'immeubles, ils sont dans de grandes difficultés et malgré tout ils accordent la priorité aux 23 familles pour trouver une solution. Quant à ce terrain, je comprends ce que vous dites mais la première chose à faire, une fois que les personnes, les êtres humains ne s'y trouvent plus, c'est l'examen complet du site, mesurer le degré de pollution, voir ce qu'il en coûte pour pouvoir éventuellement le réutiliser. Vous n'allez quand même pas – et c'est certainement pas votre intention – nous demander de mettre là les gens du voyage sur un site dont on sait aujourd'hui qu'il est pollué. C'est bien entendu impensable. Et donc, voilà, on essaie d'agir d'une manière logique et chronologique avec vraiment toute l'humanité dont peut faire preuve le Collège et ce Conseil communal.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Dont acte.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, je pense que la séance publique est terminée, je remercie le public, remercie les journalistes et la presse en général.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents

Sont absents : MM. BEUGNIES, BAILLY, W. MERCIER

59^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction à $\frac{3}{4}$ temps octroyée à une employée d'administration. 1^e 10069

ADOPTE – 83^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{4}{5}$ e temps octroyée à une employée d'administration. 1^e 10126

ADOPTE – 84^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{4}{5}$ e temps octroyée à une employée d'administration. 1^e 3292

ADOPTE – 85^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. 1^e 10067

ADOPTE – 86^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. 1^e 3290

ADOPTE – 87^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Interruption de carrière, par réduction des prestations à 4/5e temps octroyée à un employé d'administration. 1^e 10066

ADOPTE – 88^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. 1^e 3546

ADOPTE – 89^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. 1^e 4417

ADOPTE – 90^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption de carrière par réduction complète de ses prestations à une employée d'administration. 1^e 4306

ADOPTE – 91^e annexe

60^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un rédacteur. 1^e 10460.3

ADOPTE – 92^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un commis. 1^e 10571.3

ADOPTE – 93^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Prolongation d'une pause carrière à temps plein accordée à une technicienne de surface. 1^e 10679.1

ADOPTE – 94^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Octroi d'une pause carrière à temps partiel à un gardien de musée. 1^e 10646

ADOPTE – 95^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Octroi d'une pause carrière par réduction des prestations d'1/3 temps à un rédacteur. 1^e 10709.2

ADOPTE – 96^e annexe

61^e objet : RÉGIE FONCIÈRE – PERSONNEL

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps dans le cadre du congé parental à un Chef de Bureau administratif. 1^e 10995

ADOPTE – 97^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Interruption de carrière, par réduction des prestations à 4/5e temps octroyée à un Chef de Service administratif. 1^e 4362

ADOPTE – 98^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

62^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière octroyée à une aide bibliothécaire contractuelle. 1^e 12197

ADOPTE – 99^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

63^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un ouvrier qualifié. 1^e 4064

ADOPTE – 100^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

64^e objet : PERSONNEL DES PISCINES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps à un ouvrier qualifié A – Maître baigneur. 1^e 10518

ADOPTE – 101^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
65° objet : POLICE – PERSONNEL. Attribution des nouveaux grades et échelles de traitement aux membres du cadre opérationnel – repositionnement de certains membres du personnel. 1° 5016

ADOPTE – 102° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
66° objet : SERVICE DE PRÉVENTION. Prolongation de l'interruption de carrière d'une assistante sociale à temps plein. 1° 10834.12

ADOPTE – 103° annexe

67° objet : CAISSE DES PENSIONS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Rattachement à l'euro des pensions des anciens agents communaux non enseignants et celles de leurs ayants droit. 1° 4718.1

ADOPTE – 104° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Rattachement à l'euro de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien Chef de Bureau administratif et révision du montant au 01.09.2003. 1° 389

ADOPTE – 105° annexe

68° objet : SERVICE INCENDIE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Service Incendie – Département centre 100 : prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100 SI 13/GEN/RINSIS

ADOPTE – 106° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Service Incendie – Département centre 100 : prorogation de la validité de la réserve de recrutement d'opérateurs centre 100 SI 9/5014

ADOPTE – 107° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Octroi d'un congé préalable à la pension à un caporal pompier professionnel. SI 22/GEN/3071

ADOPTE – 108° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur stagiaire. SI 12401

ADOPTE – 109° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
69° objet : Modifications de la représentation du Conseil communal au sein de l'ASBL
A.L.E. ALE

ADOPTE – 110° et 111° annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
70° objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Prorogation de l'interruption de
carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordée à une puéricultrice.
1e 11236.3

ADOPTE – 112° annexe

71° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1e
3232/3108/3282/3292/3129/3204/3375/3331/3173/3338/3354/3148

ADOPTE – 113° à 125° annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3083/8161/3060/3034/3406

ADOPTE – 126° à 130° annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignation à titre intérimaire d'un directeur d'école. 8e/1° 6774

ADOPTE – 131° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Modification de la délibération du Conseil communal prenant acte de la mise en
disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'un directeur d'école définitif.
8° 1° 6620

ADOPTE – 132° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de directeurs d'écoles.
8° 1° 6774/6599

ADOPTE – 133° et 134° annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle.
8° 1° 3060

ADOPTE – 135^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à une institutrice maternelle définitive.
8^e 1^e 7951

ADOPTE – 136^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Démissions honorables de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite d'instituteurs(trices) primaires définitifs(tives). 8e/1e 6149/7494/6642

ADOPTE – 137^e à 139^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Modification de la délibération du Conseil communal prenant acte de la mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 5788

ADOPTE – 140^e annexe

- j) Modification de la délibération du Conseil communal prenant acte de la mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 5788

double emploi

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs(trices) primaires.
8e/1e 3306/3204/3159/3230/3141/3280

ADOPTE – 141^e à 146^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Détachement pour mission auprès du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 8016

ADOPTE – 147^e annexe

- m) Détachement pour mission auprès du Ministère de la Communauté française d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 7786

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- n) Ratification des services prestés par une institutrice primaire 8e/1e 1191

ADOPTE – 148^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- o) Détachement d'une institutrice primaire définitive dans le cadre du projet Equal.
8^e 1^e 7042

ADOPTE – 149^e annexe

72^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE-
MONSFORMATIONS.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 1) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8433

ADOPTE – 150^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 2) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8041

ADOPTE – 151^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 3) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8225

ADOPTE – 152^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 4) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice à mi-temps. 8^e 2^e 8464

ADOPTE – 153^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 5) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8064

ADOPTE – 154^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 6) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8457

ADOPTE – 155^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 7) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8264

ADOPTE – 156^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 8) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 8274

ADOPTE – 157^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 9) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8218

ADOPTE – 158^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

10) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8447

ADOPTE – 159^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

11) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8505

ADOPTE – 160^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8244

ADOPTE – 161^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 7913

ADOPTE – 162^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8^e 2^e 7865

ADOPTE – 163^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'un expert technique (prolongation) 8^e 2^e 8463

ADOPTE – 164^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

16) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques et généraux.
8^e 2^e 8458A

ADOPTE – 165^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

17) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 6671

ADOPTE – 166^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

18) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8346

ADOPTE – 167^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

19) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8148

ADOPTE – 168^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
20) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 8456

ADOPTE – 169^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
21) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8388

ADOPTE – 170^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
22) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8454

ADOPTE – 171^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
23) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8368

ADOPTE – 172^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
24) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8170

ADOPTE – 173^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
25) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7057

ADOPTE – 174^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
26) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8383

ADOPTE – 175^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
27) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8172

ADOPTE – 176^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
28) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7817

ADOPTE – 177^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
29) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8460

ADOPTE – 178^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

30) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8e/2^e 8371

ADOPTE – 179^e annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

31) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur (prolongation). 8^e 2^e 8446

ADOPTE – 180^e annexe

73^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

1) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8032

ADOPTE – 181^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

2) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6661

ADOPTE – 182^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

3) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique (prolongation). 8^e 2^e 8464

ADOPTE – 183^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

4) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques.
8^e 2^e 8293

ADOPTE – 184^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

5) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8413

ADOPTE – 185^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

6) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7821

ADOPTE – 186^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

7) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7683

ADOPTE – 187^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

8) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 6340

ADOPTE – 188^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 9) Prolongation du détachement d'un directeur en qualité d'expert pédagogique (FSE-Monsformations). 8^e 2^e 7822

ADOPTE – 189^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 10) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8218A

ADOPTE – 190^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 11) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8440

ADOPTE – 191^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 12) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8294

ADOPTE – 192^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 13) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e/2^e 8430

ADOPTE – 193^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 14) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8506

ADOPTE – 194^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 15) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 5749

ADOPTE – 195^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 16) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 7865

ADOPTE – 196^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 17) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8037

ADOPTE – 197^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 18) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7983

ADOPTE – 198^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
19) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8507

ADOPTE – 199^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
20) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8300

ADOPTE – 200^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
21) Perte partielle de charge et réaffectation temporaire d'une chargée de cours techniques et spéciaux. 8^e 2^e 7699

ADOPTE – 201^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
22) Désignation à titre temporaire (détachement) d'un chargé de cours techniques.
8^e 2^e 7438

ADOPTE – 202^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
23) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 7578

ADOPTE – 203^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
24) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8346

ADOPTE – 204^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
25) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques. 8^e 2^e 8347

ADOPTE – 205^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
26) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8169

ADOPTE – 206^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
27) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8388

ADOPTE – 207^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
28) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7469

ADOPTÉ – 208^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

29) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques et d'un expert technique.
8^e 2^e 8508

ADOPTÉ – 209^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

30) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8227

ADOPTÉ – 210^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

31) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8336

ADOPTÉ – 211^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

32) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7252

ADOPTÉ – 212^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

33) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8e/2^e 8198

ADOPTÉ – 213^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

34) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8370

ADOPTÉ – 214^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

35) Mise en disponibilité pour maladie d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 5749

ADOPTÉ – 215^e annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

36) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8e/2^e 8414

ADOPTÉ – 216^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

74^e objet : Commission paritaire locale – Désignation des membres - Modification
8^e 2^e 1627

ADOPTÉ – 217^e annexe

75^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS DES ARTS ET DES SPORTS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 1) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une chargée de cours généraux – prolongation 8^e 2^e 7892

ADOPTE – 218^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 2) Démission honorable d'une chargée de cours de religion catholique 8^e 2^e 6996

ADOPTE – 219^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 3) Nomination d'un sous-directeur temps plein à titre définitif 8^e 2^e 6490

ADOPTE – 220^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 4) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6471

ADOPTE – 221^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 5) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8376

ADOPTE – 222^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 6) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8032

ADOPTE – 223^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 7) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle et de cours techniques à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8416

ADOPTE – 224^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 8) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8403

ADOPTE – 225^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 9) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8440

ADOPTE – 226^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

10) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8404

ADOPTE – 227^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

11) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8362

ADOPTE – 228^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

12) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8405

ADOPTE – 229^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

13) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8353

ADOPTE – 230^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

14) Désignation d'un chargé de cours généraux et de cours techniques 8^e 2^e 8364

ADOPTE – 231^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

15) Désignation d'un professeur de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8333

ADOPTE – 232^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

16) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8294

ADOPTE – 233^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

17) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8377

ADOPTE – 234^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

18) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8443

ADOPTE – 235^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 19) Désignation d'un surveillant-éducateur à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8450

ADOPTE – 236^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 20) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8354

ADOPTE – 237^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 21) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 2^e 8444

ADOPTE – 238^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 22) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8407

ADOPTE – 239^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 23) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8355

ADOPTE – 240^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 24) Désignation d'un chargé de cours généraux, de cours ER et de cours techniques, à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8429

ADOPTE – 241^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 25) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8343

ADOPTE – 242^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 26) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 6281

ADOPTE – 243^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

27) Désignation d'un chargé de cours généraux et de cours techniques à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8331

ADOPTE – 244^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

28) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8295

ADOPTE – 245^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

29) Désignation d'une chargée de cours spéciaux et de cours techniques à titre temporaire 8^e 2^e 8296

ADOPTE – 246^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

30) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8350

ADOPTE – 247^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

31) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8410

ADOPTE – 248^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

32) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques, de cours de pratique professionnelle et de cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 6491

ADOPTE – 249^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

33) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8351

ADOPTE – 250^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

34) Désignation d'une chargée de cours généraux et de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8441

ADOPTE – 251^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

35) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire 8^e 2^e 8319

ADOPTE – 252^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

36) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8312

ADOPTE – 253^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

37) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8426

ADOPTE – 254^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

38) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8408

ADOPTE – 255^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

39) Désignation d'un chargé de cours techniques, de cours généraux et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire 8^e 2^e 8350

ADOPTE – 256^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

40) Désignation d'un surveillant-éducateur à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8451

ADOPTE – 257^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

41) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire 8^e 2^e 8452

ADOPTE – 258^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

42) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire 8^e 2^e 8328

ADOPTE – 259^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

43) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'une chargée de cours spéciaux 8^e 2^e 6352

ADOPTE – 260^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

44) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8328/1

ADOPTE – 261^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

45) Désignation d'une chargée de cours généraux et de morale à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8223

ADOPTE – 262^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

46) Désignation d'un chargé de cours de religion catholique à titre temporaire 8^e 2^e 8491

ADOPTE – 263^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

47) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8361

ADOPTE – 264^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

48) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire 8^e 2^e 8339

ADOPTE – 265^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

49) Désignation d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire 8^e 2^e 8406

ADOPTE – 266^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

50) Désignation d'un professeur de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8466

ADOPTE – 267^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

51) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8463

ADOPTE – 268^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

52) Désignation d'un chargé de cours ER, de cours techniques et de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8474

ADOPTE – 269^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

53) Désignation d'un chargé de cours techniques à titre temporaire 8^e 2^e 8500

ADOPTE – 270^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

54) Désignation d'un chargé de cours techniques, de cours généraux et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans emploi non vacant 8^e 2^e 8419

ADOPTE – 271^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

55) Désignation d'une chargée de cours généraux et de morale à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8469

ADOPTE – 272^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

56) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8501

ADOPTE – 273^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

57) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8502

ADOPTE – 274^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

58) Désignation d'une chargée de cours généraux et de morale à à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8298

ADOPTE – 275^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

59) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'une chargée de cours de religion catholique 8^e 2^e 6255

ADOPTE – 276^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

60) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8503

ADOPTE – 277^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

61) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8504

ADOPTE – 278^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

62) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8301

ADOPTE – 279^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

63) Désignation d'un chargé de cours généraux, par détachement partiel de ses fonctions, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 7013

ADOPTE – 280^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

64) Désignation d'une chargée de cours généraux et de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8445

ADOPTE – 281^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

65) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle et de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8419/1

ADOPTE – 282^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

66) Désignation, par détachement partiel, d'un chargé de cours techniques à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 6356

ADOPTE – 283^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

67) Désignation, par détachement partiel, d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 6076

ADOPTE – 284^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

68) Désignation, par détachement partiel, d'une chargée de cours généraux (Coordination pédagogique), à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 7057

ADOPTE – 285^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

69) Désignation d'une chargée de cours techniques, à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 7230

ADOPTE – 286^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

70) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'un professeur de cours de p.p., à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 6789

ADOPTE – 287^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

71) Mise en perte partielle de charge, réaffectation à titre définitif et rappel provisoire à l'activité dans un emploi non vacant d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6290

ADOPTE – 288^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

72) Mise en perte partielle de charge et rappel provisoire à l'activité dans un emploi vacant d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6973

ADOPTE – 289^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

73) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6220

ADOPTE – 290^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

74) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 6697

ADOPTE – 291^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

75) Réaffectation à titre définitif et à titre temporaire d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 7133

ADOPTE – 292^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

76) Réaffectation à titre définitif et à titre temporaire d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6270

ADOPTE – 293^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

77) Mise en perte partielle de charge d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 7892

ADOPTE – 294^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

78) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de religion catholique 8^e 2^e 6209

ADOPTE – 295^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

79) Réaffectation à titre définitif et à titre temporaire d'un professeur de CTPP, de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 7020

ADOPTE – 296^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

80) Réaffectation à titre définitif d'une chargée de cours de religion protestante 8^e 2^e 7513

ADOPTE – 297^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

81) Réaffectation à titre définitif et à titre temporaire d'un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 7232

ADOPTE – 298^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

82) Mise en perte partielle de charge et réaffectation dans un emploi non vacant d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6933

ADOPTE – 299^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

83) Réaffectation à titre définitif d'une chargée de cours de religion protestante 8^e 2^e 7223

ADOPTE – 300^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

84) Mise en perte partielle de charge et réaffectation dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 8057

ADOPTE – 301^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

85) Désignation d'une chargée de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8312/1

ADOPTE – 302^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

86) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8419/2

ADOPTE – 303^e annexe

76^e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

1) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3167

ADOPTE – 304^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 2) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 3309

ADOPTE – 305^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 3) Détachement d'un professeur de piano à titre définitif, en vue d'exercer une fonction de promotion dans un autre pouvoir organisateur 8^e 2^e 7168

ADOPTE – 306^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 4) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 3247

ADOPTE – 307^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
Bernard VANCAUWENBERGHE.

Le Bourgmestre-Président,
Elio DI RUPO.

=====